Vendredi

L'hebdomadaire des Socialistes

Numéro Spécial Convention Emploi - Vendredi 4 février 1994

Convention Nationale sur l'Emploi

SPECIAL AMENDEMENTS NATIONAUX

L'EMPLOI AU CŒUR



D'UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

26, 27 Février 1994

Cergy - Pontoise

Coll. Fondation Jaurès

VENDREDI

NUMÉRO SPÉCIAL AMENDEMENTS

SOMMAIRE

CONVENTION NATIONALE SUR L'EMPLOI

MODE D'EMPLOI 2

AMENDEMENTS

FICHE TECHNIQUE

BULLETIN DE VOTE

• L'action économique du gouvernement
Balladur, de l'illusion, des tromperies,
de la poudre aux yeux

Vendredi - 10, rue de Solferino -
75333 Paris Cedex 07 - Tél. : 45 56 78 48
Fax : 45 51 47 03 - Télex : 200 174

DIRECTION
Directeur de la Publication : Jean-Luc Mélenchon
Co-directeur de la Publication : Didier Leconte
Directeur : Sylvie Bezançon (78.82)
Vendredi-Idées : Alain Bergounioux

RÉDACTION
Rédactrice en chef : Lyne Cohen-Solal (77.04)
Politique : Jean-Pierre Bedeï (78.73)
Economie : Monique Grima (78.70)
Société : Patricia Jaffray (78.94)
International : Ghislaine Toutain (78.72)
Villes et Régions : Chrystie Lipani (78.55)
Magazine : Françoise Roby (78.55)
Vendredi-Idées : Bernard Chaouat (79.01)

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION
Monique Bartholomeus (77.92)
Vanda Gervasio (78.58)

PHOTO : Pascal Lebrun (78.46)

ABONNEMENTS - PETITES ANNONCES
Marie-Lou Le Bras (78.56)
Sabine Sebah (78.79)

PUBLICITÉ
Pyramid Conseil : 42 21 40 90
Nathalie Tournier 45 56 78 03
Franck Accart 45 56 79 03
Fax : 45 51 47 03

FABRICATION
Direction artistique : Pascal Lourdjane (Timoléon) - Paris
Maquette :
Sandrine Girard (78.92)
Jean-Pierre Pécau (77.92)

PHOTOGRAVURE : Dawant - Paris

IMPRESSION : Productions Graphiques Européennes

ROUTAGE : Inter-routage - Aubervilliers

N° commission paritaire : 10.889

"Vendredi" est édité par les Nouvelles Editions de l'An 2.000

Ce numéro a été tiré à 154.000 exemplaires

Fondation Jean Jaurès

CONVENTION NATIONALE EMPLOI

MODE D'EMPLOI 2

Ce deuxième VENDREDI, spécial Convention Emploi, contient l'ensemble des amendements nationaux déposés par des membres du Conseil national.

Plus de 30 amendements proposés selon un ordre politiquement logique à l'égard du plan du rapport transmis aux militants par le Bureau exécutif.

Pour chaque amendement il est précisé souvent un exposé des motifs édité en italique, son lieu d'inclusion (page et paragraphe), sa nature (ajouts ou substitutions) enfin la liste des signataires qui le soutiennent.

Il est joint une analyse critique de l'action économique et emploi du gouvernement Balladur.

En troisième et quatrième de couverture vous trouverez l'ensemble des renseignements techniques nécessaires pour vous rendre dans de bonnes conditions sur les lieux de notre Convention et un bulletin de vote individuel.

MODALITES DE VOTE

A l'issue du débat, dans chacune de nos sections, les adhérents et sympathisants présents devront se prononcer par un vote sur :

1 - le rapport transmis aux militants par le Bureau national,

2 - les amendements nationaux proposés au texte de ce rapport.

Les adhérents ou les sympathisants peuvent proposer des amendements à la réflexion et au vote de l'ensemble des militants, lors des réunions locales, qui seront transmis aux Conventions fédérales dans la mesure où ils ont obtenu une majorité de suffrage.

Trois opérations de vote distinctes seront donc nécessaires.

CALENDRIER DES DEBATS

• La Convention nationale se déroulera les 26 et 27 février à Cergy- Pontoise.

• Les Conventions fédérales doivent se tenir une semaine avant. Il va de soi que ce délai statutaire doit être compris comme "la semaine qui précède la Convention nationale".

Enfin, les secteurs d'intervention du Parti : Entreprises, Affaires sociales, Femmes - mixité... pourront faire parvenir leur propre amendement à usage exclusif des débats et votes des Conventions fédérales. Ces textes parviendront directement aux fédérations.

Voilà en quelques mots, chers (es) camarades, décrites les modalités de vote et le calendrier de nos débats. Bon travail !

Daniel VAILLANT
Secrétaire national aux Fédérations

Manuel VALLS
Secrétaire national à la Communication et à l'information

Collection Fondation Jean Jaurès

Amendement n° 1

Pages 9 et 10 - amendement de substitution :

"La Convention sur l'emploi doit partir d'une analyse de la situation en ce début d'année 1994 et se demander d'abord pourquoi le chômage augmente deux fois plus vite depuis l'arrivée de la droite au pouvoir.

N'est-ce pas parce que certains freins mis en place ou préservés par les socialistes, qui pourtant n'ont pas réussi à vaincre ni même à stopper le chômage, ont sauté ? N'est-ce pas aussi parce que la logique capitaliste qui a conduit à la crise s'impose de plus en plus brutalement à travers le monde et en Europe ?

La politique menée en France depuis mars 1993 a réduit fortement le pouvoir d'achat de millions de salariés et de retraités et aggravé la montée du chômage. La crise engendrant ainsi la crise et développant un sentiment d'insécurité, la consommation des ménages recule, entraînant la chute de la demande.

Les diverses mesures d'ordre économique et social se traduisant par 100 millions de ponctions et de prélèvements supplémentaires sur le budget des ménages ont encore ralenti la consommation, donc la production.

Dans le même temps les privatisations menées à un rythme accéléré, les exonérations et les cadeaux de toutes sortes faits au patronat - 80 milliards de francs - sans contrepartie en matière de créations d'emplois, l'attraction croissante exercée par les profits boursiers conduisent à une activité spéculatrice qui se développe au détriment de l'effort productif, sans compter l'accentuation des inégalités.

Or, le gouvernement BALLADUR souscrit par chacun de ses actes à une philosophie et à une logique libérales, c'est-à-dire aux théories et aux pratiques du capitalisme le plus classique. Il est entièrement soumis, malgré quelques protestations de façade, à un système qui à travers le monde chasse l'homme de la production, saccage l'environnement et aggrave la détresse du tiers-monde.

Que constatons-nous partout à la surface du globe ? Ceci : la logique du marché provoque des affrontements de plus en plus durs entre les multinationales et les Etats qui les soutiennent. La mondialisation de l'économie conduit les entreprises à accroître leur compétitivité faute de quoi elles se condamnent à disparaître. C'est ainsi qu'elles procèdent à une réduction brutale de leurs charges salariales, rendue possible par la rapidité des progrès techniques auxquels désormais accèdent aussi les nouveaux pays industrialisés. Mais ces derniers pratiquant des salaires horaires avoisinant 7 francs de l'heure, il s'ensuit en plus un redoutable dumping social. Pour résister à cette nouvelle concurrence, les grands pays industrialisés se procurent des matières premières dans les pays du tiers-monde à des prix de plus en plus bas ou bien procèdent encore à des dévaluations compétitives qui faussent les règles du commerce international. C'est dire que le système dominant, voire universel, qui gagne aujourd'hui l'ensemble de la planète tend à rejeter finalement toute règle ou toute tentative de régulation qui entraverait durablement son développement.

Le résultat ce sont des millions de chômeurs en Europe et de plus en plus d'exclus, à commencer dans le premier pays capitaliste au monde, les Etats-Unis. Et que dire de la situation faite aux pays appelés par euphémisme "pays en voie de développement" ?

C'est pourquoi les socialistes doivent revenir aux principes et aux valeurs qui fondent leur raison d'être : le combat contre les inégalités, la lutte pour un nouvel ordre en France, en Europe et dans le monde. C'est pourquoi la question de l'emploi doit être au centre de leur pensée et de leur action. Les échecs que nous avons subis sur ce front ne sauraient nous détourner d'un objectif permanent : le droit de chacun au travail, le chômage étant l'exclusion majeure d'où toutes les autres découlent. Il ne s'agit là ni d'un problème technique, ni d'un problème d'experts, mais d'un choix de société, d'une vision du monde à construire.

Notre pensée et notre action ne peuvent se situer qu'en rupture avec l'ordre établi, même si le rapport de forces impose et imposera longtemps encore de passer des compromis, mais à condition d'avoir toujours pour objectifs le progrès social et la transformation du monde.

En effet, même si le rapport des forces ne nous permet pas de modifier autant que nous le voudrions ni du jour au lendemain l'ordre établi, nous pouvons cependant exprimer les aspirations et les intérêts du monde du travail, faire reculer le modèle dominant, l'obliger à composer, lui imposer certaines règles, bref faire avancer l'heure des réformes de structures.

Le suffrage universel, l'action syndicale, l'action conjointe des forces de gauche et du mouvement social doivent permettre de contenir les abus, de les réduire, de fixer un certain nombre de règles comme cela s'est fait tout au long des cent cinquante dernières années et de préparer l'avenir. C'est ainsi que nous offrirons au monde du travail une alternative à la politique pratiquée aujourd'hui par la droite.

Mais aucune avancée ne sera vraiment possible, à commencer en matière d'emploi, si les droits des salariés dans l'entreprise ne sont pas d'abord reconnus. C'est une des graves fautes de la Loi quinquennale sur l'emploi que d'affaiblir les droits des salariés, contrairement à la pratique allemande ou suèdoise par exemple ; il faut au contraire se préoccuper de renforcer le rôle des syndicats. Pourquoi ne pas demander la mise en œuvre de celle des 110 propositions de François MITTERRAND, qui prévoyait l'octroi d'un droit de veto aux Comités d'Entreprise sur les licenciements économiques ? L'autorisation administrative de licenciement ayant été remplacée par l'instauration de plans sociaux qui font obligation à l'employeur de prévoir le reclassement des salariés avant un éventuel licenciement, il conviendrait aussi de s'assurer que l'administration effectue correctement les contrôles a posteriori indispensables.

En cas de licenciement abusif établi par le juge, il faut demander également que la personne licenciée soit réintégrée, comme cela se pratique déjà en Allemagne et en Italie. N'y-a-t-il pas là une lacune dans le droit du travail français que les socialistes auraient dû songer à combler ?

Sans des novations de ce type, peut-on espérer que le monde du travail ait vraiment son mot à dire dans la lutte pour la défense de l'emploi ? Ainsi, prenons la question centrale de l'affectation des gains de productivité à la réduction de la durée du travail, susceptible de permettre la création de nouveaux emplois. S'il convient que la loi protège le salarié en fixant un cadre à la négociation, celle-ci doit se dérouler par branches d'activités, voire par entreprises. La réduction de la durée du travail sans réduction de salaire suppose donc un dialogue social véritable et allant au fond des choses. Les salariés doivent pouvoir connaître exactement la situation, les difficultés ou les bons résultats, les projets de l'entreprise où ils travaillent. De même, ils doivent pouvoir contrôler l'utilisation des aides que leur entreprise reçoit de l'Etat. Celles-ci devraient précisément faire l'objet d'un accord préalable du Comité d'Entreprise et d'une vérification a posteriori. En renforçant le rôle des salariés, en leur donnant des responsabilités, l'Etat dépenserait à meilleur escient et on éviterait le spectacle déconcertant d'un Premier Ministre incapable lui-même de savoir où est passé l'argent si largement octroyé.

D'une façon plus générale le contrat social ne peut sortir que du dialogue et celui-ci doit apporter réponse à une question essentielle : les progrès de la productivité ne doivent-ils pas contribuer prioritairement à la lutte contre le chômage plutôt qu'à un incessant enrichissement du capital ? Une meilleure affectation des revenus du capital au financement du budget de l'Etat, à celui de la protection sociale ou encore à l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, à la création d'emplois par la réduction progressive de la durée du travail, est aujourd'hui indispensable.

L'Etat lui-même ne saurait pratiquer la politique du laisser-faire, laisser-aller. Il doit aussi inciter par la voie réglementaire les entreprises à contribuer à l'insertion et à la formation des exclus, à l'insertion professionnelle des handicapés, des travailleurs non qualifiés, des immigrés, des cadres âgés qui, s'ils sont sortis du rang, sont menacés à 50 ans de perdre leur emploi.

Pour répondre à ses missions, le même Etat doit se doter de davantage de moyens en personnel et en matériel : les A.N.P.E, les directions du travail, l'A.F.P.A (Association de Formation Professionnelle des Adultes) aujourd'hui en crise, doivent recevoir des dotations à hauteur de leur tâche.

Il faudrait enfin reprendre la politique de création d'emplois publics dans l'enseignement, dans les hôpitaux, dans la magistrature, dans la gendarmerie et dans la police où les effectifs sont notoirement insuffisants.

Le secteur privé devra être incité à créer ou à recréer des activités de service là où automatisation et informatisation à outrance ont provoqué une désastreuse saignée en emplois et une déshumanisation de la société.

La réforme de la fiscalité permettra aussi de dégager des marges de manœuvre pour créer des emplois de proximité qui répondront aux besoins de la société actuelle et qui permettront à l'homme de mieux appréhender son cadre de vie.

La crise est aujourd'hui trop forte pour que certains puissent continuer à considérer séparément l'espace économique et l'espace social. Certes dans la logique capitaliste ils ne se recoupent pas. N'a-t-on pas suffisamment entendu dire par les représentants du C.N.P.F que les entreprises n'avaient pas pour vocation première de créer des emplois. Les socialistes ne sauraient entrer dans cette logique, car ils ont pour mission de répondre aux attentes du monde du travail, ce qui les amène à s'inscrire en faux contre les canons du libéralisme économique. S'il y a un domaine où le rôle régulateur de l'Etat devrait s'exercer c'est bien dans celui du travail. Tout en sachant que le combat passe par le rassemblement de toutes les forces de progrès, en France et dans l'Union Européenne en premier lieu, mais aussi dans le reste du monde.

Face à la guerre économique que se livrent les multinationales par Etats interposés - on vient de le voir dans les négociations du GATT où le gouvernement s'est employé à endormir une fois de plus son opinion publique, présentant comme un succès ce qui n'était que reculade - face à cette guerre économique, il faut aussi lever le drapeau de l'internationalisme socialiste. Car s'il y a mondialisation de l'économie, il faudrait pouvoir en appeler aussi à la mondialisation du mouvement social.

Contribution Jean-Luc Mélenchon

Davantage de démocratie et de cohésion devrait aussi permettre à l'Union Européenne de mieux gérer son espace économique et son espace social, et, première entité commerciale au monde, de jouer à terme et progressivement un rôle de régulation dans les échanges internationaux.»

Signataires :
Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Claude Fleutiaux, Hubert Bicep, Guy Couderc, Christiane Demontes, Roland Dumas, Catherine Lalumière, François Loncle, Jacques Mahéas, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini, Jean Leroy, Philippe Marchand, Richard Gradel, Philippe Dorthe.

Amendement n° 2

page 9 - paragraphe 1 - insérer à la fin :

En fait, c'est le compromis fondamental entre bien-être social et efficacité économique, apanage de la civilisation européenne et produit d'une longue histoire qui est remis en cause, au bénéfice exclusif d'une efficacité économique qui concentre ses bienfaits sur un nombre de plus en plus restreint de personnes au détriment de celles et ceux, toujours plus nombreux, qui s'en trouvent exclus.

Signataires :
Alain Bergounioux, Henri Emmanuelli, Claude Evin, André Laignel, Gérard Lindeperg, Dominique Strauss-Kahn.

Amendement n° 3

Page 9 - paragraphe 3, insérer après :

"Mais les socialistes se sont trompés : ils ont cru que la croissance reviendrait et que, revenue, elle créerait suffisamment d'emplois pour résoudre le chômage : la croissance n'est pas venue et elle aurait de toute manière été insuffisante pour résoudre le chômage.

Si nous avons reconnu que l'économie de marché est le meilleur système d'adéquation de l'offre et de la demande, un outil micro économique, nous devons reconnaître que le système libéral sans contrepoids mène à un mur.

Sur le plan international, il ne parvient pas à obtenir le développement d'un grand nombre de pays ni à assurer la transition vers l'économie de marché des pays de l'Est. Cette misère économique qui s'accroît nous promet nationalisme et guerre en Europe, intégrisme et terrorisme dans le Maghreb : le système ne fonctionne pas.

Sur le plan intérieur, il est devenu une machine à exclure.

La société française est aujourd'hui capable de produire de plus en plus de richesses, de payer de plus en plus cher des salariés de moins en moins nombreux, de tirer de ces salariés de plus en plus de prélèvements pour assister de plus en plus de chômeurs, qui s'enfoncent dans la misère financière et morale. Et cette machine à exclure, qui tourne sur elle-même, s'emballe.

Le libéralisme sur le plan macro économique est un système qui ne fonctionne pas, il faut donc le corriger fortement".

Signataires :
Denise Cacheux, Bernard Derosier, Marc Dolez, Jean Le Garrec, Didier Manier, Bernard Roman.

Amendement n° 4

Page 9 - paragraphe 4 , insérer avant :

Sans préjuger de ces solutions, les socialistes aujourd'hui dans l'opposition ont la responsabilité d'aborder la critique globale de ce système. La faillite du communisme n'est ni l'effondrement de la pensée socialiste qui, la première a dénoncé les dangers potentiels du totalitarisme communiste, ni la fin de l'histoire. Et l'on ne saurait se résigner à l'absurde : avoir de plus en plus de pauvres dans des pays de plus en plus riches

Signataires :
Alain Bergounioux, Henri Emmanuelli, Claude Evin, André Laignel, Gérard Lindeperg, Dominique Strauss-Kahn.

Amendement n° 5

Page 10 - paragraphe 4 de l'introduction : remplacer les deux dernières phrases (après "temps de travail") par :

"Notre principal objectif dans un projet socialiste doit être de réduire drastiquement le chômage en cinq ans avec un message d'espoir fort dès la première année de notre retour au pouvoir.

Sachant qu'aujourd'hui on peut estimer à 5 millions le nombre de personnes sans emploi stable et à 150 000 le nombre de personnes qui accroissent annuellement la population active, si l'on veut en cinq ans ramener le chômage à 5% de la population active, soit 1 5000 000 de chômeurs et assimilés, c'est 4 millions à 4,5 millions d'emplois qu'il faut créer sur cinq ans".

Signataires :
Denise Cacheux, Bernard Derosier, Marc Dolez, Jean Le Garrec, Didier Manier, Bernard Roman.

Collection Jean Jaurès

Amendement n° 6

Emploi, redistribution des richesses et économie de proximité

Lors de la dernière campagne législative, E. Balladur s'était donné quelques mois afin d'inverser la courbe du chômage. Les premiers résultats sont là... Pour les ménages 50 milliards de cotisations et d'impôts en plus, pour les entreprises 80 milliards d'avantages fiscaux supplémentaires, les droits sociaux et les services publics remis en cause et le chômage qui dans toutes les régions frappe, isole, désespère et augmente mois après mois ! Dans le même temps, on annonce une diminution très brutale des crédits pour la réinsertion, notamment des jeunes ; de plus en plus nombreux sont les enfants scolarisés dont les parents n'auront jamais eu de travail ; l'angoisse du chômage gagne toutes les couches de la société. Et ce n'est évidemment ni la stratégie générale du Gouvernement, ni la loi Giraud, ni les mesures telles que celles qui consistent à inciter les femmes à rester chez elles qui arrêteront cette aggravation. Au contraire !

Ce dont la France a besoin, c'est d'une action tout entière tournée vers l'emploi, d'une autre logique, d'une politique qui apporte réellement plus de croissance et plus de justice, d'un véritable contrat social pour l'emploi. Dans cet esprit, la Convention nationale du PS doit formuler nos objectifs et nos propositions, sans langue de bois et d'une façon crédible. Or, si les diverses mesures avancées dans le rapport introductif qui nous est soumis se justifient, ce rapport évoque surtout les éléments d'une politique dite "macro-économique". On ne peut absolument pas en rester là. Il faut, bien entendu, rechercher tous les moyens possibles vers une croissance plus forte. Mais cette croissance doit s'accompagner, disons-le clairement, d'une redistribution des richesses permettant de financer une importante réduction du temps de travail et de solvabiliser les emplois de proximité. Cette redistribution, cette réduction des inégalités, sont une marque fondamentale de la gauche. De plus, nous devons être porteurs d'une vraie dynamique sociale, ancrée dans les luttes quotidiennes, nous devons être à l'initiative d'actions concrètes en direction et avec les chômeurs. Beaucoup d'élus et de militants sont d'ores et déjà engagés dans de telles actions. C'est cette démarche qu'il est indispensable d'amplifier et de généraliser.

Voilà pourquoi nous proposons un amendement au rapport introductif. Il a pour ambition, avec des propositions précises, de donner à la résolution finale de la Convention un nouveau dynamisme, une capacité plus forte de conviction.

Pages 11 - 1.1.2. - insérer à la fin : La réduction du temps de travail doit s'accompagnerd'un meilleur partage des revenus et des richesses

Cette orientation figure expressément dans le texte final du Congrès du Bourget. La réduction du temps de travail est en effet de nature à créer réellement des emplois à condition d'être rapide et massive. Mais la création d'emplois correspondant à une forte diminution du temps de travail entraîne une augmentation de la charge salariale des entreprises, sauf si on préconise, comme le Gouvernement Balladur, une baisse générale des salaires : nous n'acceptons pas cette baisse générale qui serait socialement injuste et économiquement néfaste, car elle pèserait sur la consommation.

La question est donc de savoir qui doit supporter les modifications de charges. D'abord, l'entreprise, sur les gains de productivité qu'elle réalise : ils doivent être consacrés à cette réduction et permettre aux salariés de disposer de temps pour se former et s'adapter aux changements technologiques. Un contrôle de la création réelle des emplois correspondants doit être mis en place mais, en tout état de cause, la réduction attendue ne dépassera pas 2 heures environ sur 2 ans, ce qui amènera en fait la durée légale du travail à 37 heures. Or, nous pensons qu'il faudra aller plus loin, c'est-à-dire vers les 35 heures, puis la semaine de 4 jours. Pour cela, nous devrons donc faire largement appel à la redistribution des revenus et des richesses. Les hauts salaires peuvent ne pas recevoir une compensation totale à la réduction du temps de travail ; surtout, une intervention financière de l'Etat doit être prévue, sous forme par exemple d'une réduction des charges salariales, proportionnellement aux emplois créés. En fonction de la dynamique créée par la croissance, cette réduction sera financée par une fiscalité plus juste (sur les revenus du capital et les hauts revenus).

Si on veut qu'elles soient efficaces, ces dispositions devront être soutenues par l'Etat. Les partenaires sociaux devront en négocier les modalités. Pour freiner les licenciements, les cotisations de chômage des entreprises devront être modulées : augmentation en cas de suppressions injustifiées d'emplois, diminution des cotisations dans le cas de création d'emplois, comme cela se passe pour les cotisations d'accidents du travail. Un contrôle efficace et renforcé de l'Inspection du Travail est nécessaire, il faut lui en fournir les moyens.

Nous sommes évidemment favorables à tout ce qui peut encourager la croissance, une croissance plus respectueuse de l'environnement. Mais nous savons que la croissance française est jusqu'ici moins créatrice d'emplois que chez nos voisins : c'est notamment parce que les mécanismes fiscaux et sociaux privilégient les machines par rapport à la main d'oeuvre. Par exemple beaucoup de chefs d'entreprise préfèrent acheter des machines qui bénéficient d'un amortissement fiscal accéléré, plutôt que d'embaucher des salariés qui supportent cotisations sociales et taxes diverses. Afin de faire cesser ce déséquilibre, nous devrons réformer en particulier :

Solidarité Socialiste

- le financement de la protection sociale, qui devra porter à l'avenir de plus en plus sur l'ensemble des revenus, et non plus sur les seuls salaires ;

- la taxe professionnelle et les versements "transports" et "formation professionnelle", qui ne devront plus pénaliser l'embauche et l'investissement ;

- d'une façon générale, nous devrons passer l'ensemble des impôts et des cotisations sociales au tamis d'un objectif central : la création et le maintien de l'emploi.

Lutter aujourd'hui sur le terrain contre les licenciements abusifs

C'est clair, les cadeaux aux entreprises faits par le Gouvernement Balladur n'ont strictement aucune répercussion positive sur l'emploi. Les privatisations systématiques vont encore accélérer les suppressions d'emplois. Les salariés et les syndicats interviennent - et ils ont raison - pour dénoncer une véritable "culture du licenciement" qui se met en place dans beaucoup d'entreprises, incapables de négocier les modes d'organisation du travail et d'implication des travailleurs susceptibles de maintenir les emplois. Beaucoup de pertes d'emplois pourraient être évitées si le patronat faisait preuve d'une autre imagination que la vision étroite et unique de la baisse du coût du travail.

Face à cette situation, il est indispensable de donner au mouvement syndical toute son efficacité, notamment au niveau des PME. Des dispositions légales nouvelles seront sans doute utiles. Des moyens supplémentaires devront être dégagés pour les organisations syndicales sur le plan local. Nous proposons de prévoir un contrôle strict de l'utilisation des aides de l'Etat aux entreprises. En contrepartie de ces aides, l'engagement devra être pris de maintenir et de créer des emplois, avec remboursement en cas de non-respect.

Comme socialistes, nous devons être partout aux côtés des salariés pour aider à la recherche de solutions négociées afin de maintenir et de développer l'emploi.

Pour une économie de proximité

Une politique active en faveur de l'emploi exige que soit davantage reconnue la notion "d'économie de proximité". Nous insistons sur cet aspect essentiel. Il faut créer les conditions d'un véritable "dialogue social local" à l'échelle des territoires.

Partenaires sociaux et élus peuvent plus facilement, à ce niveau, engager un effort collectif pour le développement économique et l'aide aux chômeurs. Concrètement, nous proposons de reconnaître le bassin d'emploi (ou bassin de vie) comme échelon où seront gérés en commun les crédits de la formation professionnelle et ceux du soutien aux activités économiques et à la réinsertion. Trop souvent les moyens de la formation professionnelle sont détournés de leur objectif. La taxe d'apprentissage par exemple n'est pas réinjectée dans les régions où elle est collectée. Pour rationaliser et pour moraliser la gestion de ces budgets de formation, il faut un circuit court de décision et une procédure de suivi qui impliquent directement les acteurs socio-économiques et les élus concernés. Dans cet esprit, les Comités de bassin d'emploi - on en compte environ 130 - devraient être généralisés et mieux utilisés. Ils réunissent des élus, des chefs d'entreprises et des représentants des syndicats de salariés, en étroite collaboration avec l'administration. La reconnaissance de l'échelon du bassin d'emploi permettra d'ouvrir un nouveau champ d'action au syndicalisme et, plus précisément, à un syndicalisme de propositions. Dans ce cadre, les collectivités territoriales devraient bénéficier d'emprunts de proximité à taux très faible et à long terme pour la réalisation de projets d'intérêt général à fort contenu d'emplois (habitat, équipements publics...).

La question de l'expression, de la représentation des chômeurs est posée. Les grandes organisations syndicales ont ce souci à travers la lutte pour l'emploi, mais les chômeurs s'organisent de plus en plus entre eux pour l'entraide, pour lutter contre l'isolement, pour chercher à être une force de proposition. Il nous apparaît indispensable aujourd'hui d'examiner la possibilité de donner aux chômeurs les moyens institutionnels de se faire entendre notamment au niveau des bassins d'emplois : cette question devra faire l'objet rapidement d'un débat avec les syndicats représentatifs.

Face aux difficultés sociales et aux dégâts psychologiques que subissent les exclus, on doit lier beaucoup plus qu'aujourd'hui les allocations (chômage, RMI) à une activité d'intérêt général. Nous voulons que puisse être transformée progressivement une partie des dépenses passives d'indemnisation du chômage (environ 300 milliards de francs) en emplois ou en activités d'insertion.

Concernant les activités d'intérêt général et la création d'emplois à proposer aux personnes en difficulté, outre les collectivités locales nous devrons faire davantage confiance au secteur associatif. Celui-ci est déjà un employeur important : 1,2 millions emplois. Il a montré depuis 15 ans sa force d'innovation. Il a inventé de nouvelles formes d'économie sociale : associations intermédiaires, entreprises d'insertion, boutiques de gestion, régies de quartier, etc... Nous pensons que devrait être proposé pour le "tiers-secteur" un plan pluriannuel de développement des initiatives pour l'emploi, avec pour objectif de doubler le nombre actuel de salariés concernés. Le financement pourrait être assuré par la mise en place d'une "dotation globale de créations d'emplois" versée par l'Etat aux communes.

Par ces multiples initiatives, nous voulons développer l'économie de proximité et donner un nouveau souffle à l'économie sociale. La mise en place de ces structures locales contribuera à remobiliser les éner-

Fondation Jean Jaurès

gies, à rassembler les volontés, à susciter l'imagination et à mettre ensemble sur le terrain ceux qui ont un travail et ceux qui n'en ont pas.

Il s'agit à travers toutes les propositions résumées dans cet amendement d'une démarche d'ensemble. Cette démarche devra faire partie intégrante d'un véritable contrat social pour l'emploi.

Signataires :
Jean Auroux, Jean-Paul Bachy, François Bernardini, Michel Coffineau, Pascale Crozon, Gérard Delfau, Jean-Claude Leroy, Elisabeth Mitterrand, Paul Quilès.

Amendement n° 7

Page 11 - 1.1.1 - "La lutte contre l'exclusion : une pleine activité pour tous" - paragraphe 4 :

Remplacer la phrase "Contre cette exclusion, il nous faut, au-delà même d'une politique de l'emploi, favoriser la pleine activité de toutes et de tous"

par la phrase : "il nous faut à partir d'une véritable politique de l'emploi, et concomitamment, favoriser la pleine activité de toutes et de tous".

En effet, l'accès à un emploi est la préocupation prioritaire dont tout le reste dépend.

Signataires :
Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Claude Fleutiaux, Hubert Bicep, Guy Couderc, Christiane Demontes, Roland Dumas, Catherine Lalumière, François Loncle, Jacques Mahéas, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini, Jean Leroy, Philippe Marchand, Richard Gradel, Philippe Dorthe.

Amendement n° 8

Page 11 - 1.1.1. - insérer à la fin :

Nous y sommes évidemment favorables, mais avec une exigence : il ne faut pas transformer les chômeurs en "nouveaux actifs", c'est-à-dire en les aliénant dans un statut de deuxième ordre. Pour nous, la notion d'activité ne doit pas se substituer à celle de l'emploi mais être considérée comme son complément socialement nécessaire, intervenant à des périodes différentes de la vie. L'emploi, le travail doivent donc rester au centre de notre projet.

Signataires :
Philippe Bassinet, Jean-Louis Cottigny, Michel Debout, Marie-Thérèse Mutin, Jean Poperen, Alain Vidalies.

Amendement n° 9

page 11 - 1.1.2. - insérer après le titre :

Le chômage et l'exclusion se développent dans des sociétés déjà très riches, où la richesse produite continue de s'accroître. Ce constat est essentiel parce que, à travers l'image du chômage et de l'exclusion, avec la multiplication des S.D.F., les Français en général et les salariés en particulier, se laissent convaincre du contraire. C'est l'idée d'un appauvrissement général qui s'installe dans les consciences et qui justifie, par déduction, l'idée de sacrifices inévitables à consentir.
Avec l'exclusion une frontière est franchie dans l'éventail des inégalités et ce franchissement à terme ne posera pas uniquement un problème de justice : il pèsera aussi lourdement sur les conditions réelles d'exercice de la liberté politique.
On comprendra au nom de l'histoire, de la sociologie et du système de valeurs qui sont les nôtres que cette question est majeure pour notre réflexion sur le chômage. C'est aux socialistes et aux progressistes en général qu'il appartient de faire porter prioritairement la réflexion sur la nécessaire redistribution de la richesse, qu'il s'agisse de nourrir la croissance ou de financer de nouveaux emplois. Il ne suffit pas d'exhorter les ménages à consommer. Encore faut il qu'ils en aient les moyens. Ce qui n'est plus le cas de la majorité des salariés dont plus de la moitié vivent avec un salaire inférieur à 8 000 francs par mois. Et prôner, comme le fait la droite, la baisse des salaires au prétexte de partager le chômage n'arrangera pas les choses et ne fera qu'accroître cette rupture d'équilibre entre revenus salariaux et revenus non salariaux. En 1993, malgré une croissance négative, les revenus financiers ont augmenté de 22 % ! A qui fera-t-on croire que ce développement accéléré des inégalités de revenus peut être compatible avec un redressement de la consommation ? Il n'y aura pas de croissance durable sans une nouvelle répartition de la richesse produite.

Signataires :
Jean-Claude Boulard, Claude Evin, Henri Emmanuelli, André Laignel, Gérard Lindeperg, Dominique Strauss-Kahn.

Amendement n° 10

Page 11 - 1.1.2 - La redistribution, traduction concrète de la solidarité (paragraphe 1)

Remplacer la phrase "les quelques marges fiscales qu'il nous sera possible de dégager"

par la phrase "les marges fiscales que nous devrons dégager".

En 20 ans, le PNB ne s'est-il pas accru de plus de 60 % en France ?

Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Claude Fleutiaux, Hubert Bicep, Guy Couderc, Christiane Demontes, Roland Dumas, Catherine Lalumière, François Loncle, Jacques Mahéas, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini, Jean Leroy, Philippe Marchand, Richard Gradel et Philippe Dorthe.

Amendement n° 11

Page 11 - 1.1.2. paragraphe 1 insérer à la fin :

"Au-delà c'est à une véritable et puissante réforme fiscale qu'il faut s'atteler.

Les cotisations sociales pèsent sur l'emploi et constituent un prélèvement indirect sur la consommation et les impôts locaux, soit anti-sociaux (taxe d'habitation), soit anti-économique (taxe professionnelle), doivent progressivement mais amplement être remplacés par une fiscalité prélevée sur la valeur ajoutée créée par l'entreprise et sur le revenu des personnes physiques (IRPP et CSG)".

Signataires : Denise Cacheux, Bernard Derosier, Marc Dolez, Jean Le Garrec, Didier Manier, Bernard Roman.

Amendement n° 12

Page 11 - 1.1.2. - paragraphe 1, substituer à la dernière phrase : "D'ores et déjà, ...", la phrase suivante :

D'ores et déjà, comme on le verra au § 3.2.1., nous proposons d'affecter 40 milliards par an aux collectivités locales pour la création d'emplois de service de solidarité, soit en six ans près de 4% du P.I.B.

Signataires :
Pierre Bourguignon, Claude Evin, Henri Emmanuelli, André Laignel, Bernard Poignant, Dominique Strauss-Kahn.

Amendement n° 13

Page 13 - 1.1.3., paragraphe 1, insérer après :

"Lorsque les socialistes ont créé les TUC, SIVP,..... c'est qu'ils attendaient le retour de la croissance.

En fait, et involontairement, parce que les vrais emplois n'ont pas été au rendez-vous, ils ont créé un statut instable, précaire.

Aujourd'hui, ce sont de vrais emplois qu'il faut créer, avec de vrais salaires, un vrai statut, une réelle pérennité".

Signataires :
Denise Cacheux, Bernard Derosier, Marc Dolez, Jean Le Garrec, Didier Manier, Bernard Roman.

Amendement n° 14

Page 13 - 1.1.4. paragraphe 2, insérer après "toutes ses aspirations, ses désirs" :

La vie moderne offre de grandes possibilités de déplacements, de relations, à ceux qui en ont les moyens, mais pour les autres, c'est la grisaille de lieux qui ont perdu leur âme ! L'aménagement du temps des hommes est de plus en plus inégalitaire ; il ne faut pas aggraver ces inégalités en diminuant les salaires sous prétexte de partager le travail.

Signataires :
Philippe Bassinet, Jean-Louis Cottigny, Michel Debout, Marie-Thérèse Mutin, Jean Poperen, Alain Vidalies

Amendement n° 15

Page 14 - 1.1.4 - Le temps de vivre - paragraphe 4 :

Remplacer la phrase "la semaine de 4 jours est du domaine du projet de société et non du projet de loi. Mesure légale, donc uniforme, elle perdrait sa qualité essentielle, celle de la diversité des moyens d'y accéder :"

par la phrase :"La réduction de la durée du travail sans diminution du salaire, la semaine de 4 jours notamment, doivent être selon nous organisées par la loi, si l'on veut éviter de tomber dans un chômage partiel déguisé. Les modalités diverses pour y accéder seront bien sûr laissées à l'appréciation des partenaires sociaux qui en débattront par branches d'activités, voire par entreprises :"

Signataires :
Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Claude Fleutiaux, Hubert Bicep, Guy Couderc, Christiane Demontes, Roland Dumas, Catherine Lalumière, François Loncle, Jacques Mahéas, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini, Jean Leroy, Philippe Marchand, Richard Gradel, Philippe Dorthe.

Amendement n° 16

Page 15 - 1.2 - Croissance et emploi - paragraphe 5 :

Collection Jean Jaurès

Il conviendrait d'insérer après :" il faut donc faire en sorte"

"le jour où une majorité de gauche et de progrès sera revenue aux responsabilités".

La suite ..."qu'au delà de leurs influences directes sur la croissance toutes les actions de l'Etat et des collectivités publiques, toutes les orientations que le gouvernement peut tracer, toutes les indications que le Parlement peut donner" demeure inchangée.

La formulation antérieure pourrait faire croire que nous attendons quelque chose de la majorité actuelle.

Signataires :
Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Claude Fleutiaux, Hubert Bicep, Guy Couderc, Christiane Demontes, Roland Dumas, Catherine Lalumière, François Loncle, Jacques Mahéas, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini, Jean Leroy, Philippe Marchand, Richard Gradel, Philippe Dorthe.

Amendement n° 17

Page 15 - 1.2. Croissance et emploi - paragraphe 10 :

Supprimer la phrase :" c'est dire qu'il convient désormais de stabiliser la part des salaires dans le revenu national."

Cette phrase nous paraît ambigüe. Nous devons parler de la revalorisation des bas salaires et de l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, nécessaires également à la reprise économique.

Signataires :
Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Claude Fleutiaux, Hubert Bicep, Guy Couderc, Christiane Demontes, Roland Dumas, Catherine Lalumière, François Loncle, Jacques Mahéas, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini, Jean Leroy, Philippe Marchand, Richard Gradel, Philippe Dorthe.

Amendement n° 18

Page 16 - 2.1.1 a) - Au niveau mondial - paragraphe 2 :

Ajouter après : "Celui-ci devra retrouver les objectifs initiaux du Traité de 1944 : revenir à un système de parités fixes, mais ajustables; fournir des nouvelles liquidités internationales pour favoriser le développement, surtout en direction des pays du Tiers-Monde : proposer une régulation nouvelle des mouvements de capitaux afin de combattre les dérèglements actuels."

le paragraphe suivant : "Bien entendu la réalisation de ces mesures supposerait que le système capitaliste devienne, comme par enchantement, civilisé. C'est pourquoi nous, Socialistes, indiquons que ce sont là des objectifs auxquels doit s'atteler le monde du travail au plan international, en faisant pression sur les Etats et sur la Communauté internationale."

Signataires :
Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Claude Fleutiaux, Hubert Bicep, Guy Couderc, Christiane Demontes, Roland Dumas, Catherine Lalumière, François Loncle, Jacques Mahéas, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini, Jean Leroy, Philippe Marchand, Richard Gradel, Philippe Dorthe.

Amendement n° 19

Page 17 - 2.1.1.c), insérer après le dernier paragraphe :

"Il faudra imposer le respect des conventions de l'O.I.T. (on parvient bien à le faire pour le G.A.T.T.) pour protéger les travailleurs du tiers monde, au besoin avec des mesures de rétorsion à la clef, une fiscalité spécifique".

Signataires :
Denise Cacheux, Bernard Derosier, Marc Dolez, Jean Le Garrec, Didier Manier, Bernard Roman.

Amendement n° 20

Page 17 - 2.1.1 c) - Le développement du Tiers-Monde - paragraphe 1 :

Supprimer la phrase " Face à cette situation, la gauche a peu réagi : les difficultés rencontrées en France et notamment le problème de l'emploi nous ont éloignés de cette préoccupation".

la remplacer par la phrase suivante : la gauche a toujours eu le souci d'aider les pays du Tiers-Monde et notamment l'Afrique, dans l'esprit du discours prononcé par François MITTERRAND à la Baule. Par contre la dévaluation du franc CFA, acceptée par le gouvernement BALLADUR, sous la pression du FMI, va accroître la crise dans les pays africains victimes des cours trop bas auxquels leur sont achetées leurs matières premières

Signataires :
Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Claude Fleutiaux, Hubert Bicep, Guy Couderc, Christiane Demontes, Roland Dumas, Catherine Lalumière, François Loncle, Jacques Mahéas, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini, Jean Leroy, Philippe Marchand, Richard Gradel, Philippe Dorthe.

Collection Jean Jaurès

Amendement n° 21

Page 19, 2.1.2. à la fin : un point supplémentaire :

Les travailleurs des pays de l'Europe des Douze seront emportés dans le malheur s'ils ne sont pas solidaires dans la riposte à la régression sociale.
L'axe de notre action, notre volonté politique centrale, ce doit être, à partir de maintenant, de travailler à organiser cette riposte, donc d'abord à réussir la conjonction, puis la cohésion de l'ensemble des forces du travail de ces pays. N'est-il pas stupéfiant qu'à l'heure où tout s'internationalise, et dans ces pays de l'Europe industrielle où l'internationalisme des travailleurs a de si puissantes traditions, ce qui est le moins internationalisé, soit l'action des salariés et que chacun paraisse rivé à son clocher ?
C'est pourquoi la proposition principale que nous avançons, c'est que le Parti socialiste français prenne l'initiative d'Etats généraux de la Gauche d'Europe, du mouvement social de l'Europe des Douze, qu'il s'adresse à cette fin, à tout l'arc en ciel politique et syndical de l'Europe communautaire. Et d'abord, bien sûr,
entraînons l'Internationale socialiste, son bureau européen, dans cette action, incitons-la à y prendre toutes ses responsabilités.
Cette initiative aurait pour objet d'actualiser et de mettre en oeuvre la Charte de l'Europe Sociale, définissant à l'égard du patronat, mais aussi des pouvoirs publics et d'abord des instances européennes, les exigences communautaires en matière de rémunération, de protection sociale, d'emploi, de temps de travail, de représentation et de droit des travailleurs dans l'entreprise. Les disparités demeurent aujourd'hui très grandes. Et l'establishment économique et technocratique en joue : le dumping social exploite et aggrave la division entre travailleurs, il est l'arme d'un nivellement par le bas -la préparation de ces Etats généraux pour la Charte de l'Europe sociale serait le premier acte de la riposte.

Signataires :
Philippe Bassinet, Jean-Louis Cottigny, Michel Debout, Marie-Thérèse Mutin, Jean Poperen, Alain Vidalies.

Amendement n° 22

Page 20, 2.2.1., un quatrième point : LE LOGEMENT :

Parce que le secteur du bâtiment est créateur d'emplois, parce qu'il répond à une exigence de bien vivre pour tous les Français, nous devons mettre en oeuvre un plan conséquent et sans précédent de développement et d'amélioration des logements. Celui-ci devra être financé par un emprunt obligatoire prélevé en pourcentage de l'impôt sur les revenus, de l'impôt sur la fortune et les revenus dus capital et remboursables à long terme.
Les ressources seront attribuées après négociations aux collectivités territoriales, aux Caisses d'Allocations Familiales, aux organismes HLM, qui seront les véritables promoteurs de cette politique.

Signataires :
Philippe Bassinet, Jean-Louis Cottigny, Michel Debout, Marie-Thérèse Mutin, Jean Poperen, Alain Vidalies.

Amendement n° 23

Page 21 - 2.2.2 - Renforcer notre compétitivité industrielle et notre appareil de production - paragraphe 5 :

Avant la phrase "la compétitivité efficace passe par le développement de la coopération à tous les niveaux au sein de l'entreprise ..."

Nous proposons d'insérer : "Au sein de l'entreprise l'implication de la personne dans son travail est une exigence de plus en plus forte. Il faut prendre position pour la participation des salariés à la gestion des entreprises et à l'avenir au choix des dirigeants."

Il s'agit de répondre aux aspirations nouvelles des salariés d'aujourd'hui .

Signataires :
Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Claude Fleutiaux, Hubert Bicep, Guy Couderc, Christiane Demontes, Roland Dumas, Catherine Lalumière, François Loncle, Jacques Mahéas, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini, Jean Leroy, Philippe Marchand, Richard Gradel, Philippe Dorthe.

Amendement n° 24

Page 21 - 2.2.2 - Renforcer notre compétitivité industrielle et notre appareil de production - paragraphe 5 :

Il faut supprimer "minoritaires, mais conséquentes".

Nous sommes d'accord, mais il n'est pas nécessaire de décréter que les participations publiques doivent être forcément toutes minoritaires. Cela doit dépendre des secteurs d'activités.

Signataires :
Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Claude Fleutiaux, Hubert Bicep, Guy Couderc, Christiane Demontes, Roland Dumas, Catherine Lalumière, François Loncle, Jacques Mahéas, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini, Jean Leroy, Philippe Marchand, Richard Gradel, Philippe Dorthe.

Amendement n° 25

Page 26 - 3.1. :

Les 35 heures sans réduction de salaire : c'est urgent !

Le développement humain d'abord ! Chômage zéro, voilà l'objectif. C'est pourquoi il faut commencer par les 35 heures. C'est un seuil. Au delà commencent d'autres relations sociales plus humaines, plus évolutives, plus adaptées aux bouleversements permanents qu'engendrent les nouvelles techniques au travail comme dans la vie quotidienne.

Tirant les leçons de leur propre expérience, les socialistes savent que seule une diminution massive du temps de travail peut être signi-ficative et avoir un effet réel sur l'emploi.
Il faut d'abord passer ce seuil si l'on veut
que d'autres lignes d'horizon soient crédibles (32 heures, 30 heures, etc...). Vouloir passer aux 35 heures c'est afficher l'objectif clair d'une rupture claire avec les logiques libérales. C'est annoncer un programme alternatif.

Dire la vérité

Renoncer à l'objectif d'une première réduction massive de la durée du travail ce serait cacher au pays la vérité sur ce qui s'est passé au cours des décennies précédentes et sur ce qui s'annonce pour celles qui viennent.
Pour la période écoulée chacun peut constater que les progrès considérables de productivité qui ont été réalisés ont été quasi exclusivement captés par le Capital à l'exception des trois mesures de gauche : la semaine de 39 heures, les 5 semaines de congé payé, la retraite à 60 ans. Distribuer les gains de productivité au bénéfice de toute la population en âge de travailler c'est donc affronter les secteurs les plus réactionnaires du patronat et de la finance.
Il s'agit d'une lutte sociale et politique. Il n'y a pas d'évolution spontanée ou naturelle dans ce domaine. Dans ce contexte le refus de toute diminution de salaire est une question centrale dans le problème posé. Si l'échelle des salaires correspond à celle des qualifications reconnues, il n'y a aucune raison , d'accepter quelque dimi-nution de rémunération que ce soit sauf à admettre que c'est encore une fois aux salariés de négocier à la baisse les positions qu'ils ont acquises.
L'argument de la réduction des hauts salaires est de la poudre aux yeux, démagogique, destiné essentiellement à faire admettre la remise en cause des qualifications dans le marché du travail. Quand la taxation des hauts revenus est nécessaire c'est à l'impôt d'y procéder. Cela rend nécessaire une réforme fiscale d'envergure qui redonne vie à notre combat historique de lutte contre les inégalités qui dépassent le seul point de vue de la lutte contre l'exclusion... C'est à l'Etat d'opérer alors la redistribution au bénéfice de tous par l'amélioration des services publics qui sont aussi rappelons-le des éléments décisifs de la valorisation de l'environnement économique des entreprises.

Changer d'ère

Pour l'avenir l'évolution technique promet de nouveaux gains considérables de productivité et d'accroissement des capacités de création de richesse. Ces nouveaux bonds en avant sont incompatibles avec l'objectif du plein emploi aux conditions actuelles. Il s'agit donc bel et bien d'accepter ou de refuser un modèle de société clivée entre exclus et intégrés. Les socialistes doivent affirmer que le remède à la tendance à l'exclusion n'est pas le pansement social toujours plus coûteux et humiliant. Il faut sortir franchement du modèle de la vie au travail contraint pour entrer dans une nouvelle ère de pleine activité, condition d'une nouvelle période de plein emploi.

Vivre autrement

Travailler moins pour travailler tous, c'est incontournable et c'est tant mieux.
D'ici la fin du siècle de nouvelles mutations sont annoncées qui vont approfondir cette tendance dans des proportions quasi inimaginables aujourd'hui. Faudra-t-il encore subir et souffrir ? Les socialistes proposent que l'on saisisse la chance qui se présente de vivre autrement, avec moins du temps contraint. Avec toujours plus de temps libre choisi, c'est une autre manière de vivre qu'il faut inventer. Réduire le temps de travail massivement et pour tous est aussi le seul moyen de lutter contre les tentatives actuelles de renvoyer les femmes à la maison. Ainsi sera dégagé le temps qu'une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, permettant un plus égal partage des tâches et des responsabilités familiales. Le temps libéré produira de nouvelles demandes, de nouvelles normes de consommation. Un espace nouveau sera ainsi ouvert à l'initiative privée comme à celle de la puissance publique pour proposer biens et services nouveaux et donc de l'activité et de l'emploi de plus. Encore faut-il que la diminution du temps de travail ne soit pas immédiatement récupérée par les gains de productivité ! C'est pourquoi nous fixons la première barre à franchir à 35 heures sans perte de salaire.

Travailler autrement

Travailler autrement c'est indispensable et c'est tant mieux. Une réduction massive du temps de travail sans être obligé de repenser l'organisation de la vie dans l'entreprise. De la prise de décision à l'utilisation des machines en passant par la définition des objectifs tout doit être redéfini. Face à ces défis, les relations sociales dans l'entreprise, le dialogue et la concertation sortent du domaine étriqué o˘ ils sont aujourd'hui enfermés pour passer au coeur des enjeux. D'eux dépendront alors princi-palement le succès ou l'échec de toute stratégie d'entreprise. Nous voulons confronter chacun à cette obligation d'imaginer.

Agir autrement

Pour de tels objectifs on ne peut simplement attendre que la Gauche gouverne. Il s'agit au contraire d'agir dès à présent, de construire une volonté collective et d'inciter chacun à se préparer à ce changement.

Pour réduire à 35 heures le temps de travail hebdomadaire, nous avons 3 instruments :
* la mobilisation sociale
* la loi
* la négociation

Dès maintenant, nous devons engager une campagne pour la semaine de 35 heures, soutenir les initiatives syndicales et associatives sur cet objectif. Les socialistes proposent qu'une pétition ayant recueilli un million de signatures soit déposée sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Appuyés sur cette mobilisation, nos groupes parlementaires élaboreront et diffuseront une proposition de loi. C'est cette proposition qui sera appliquée par le gouvernement de gauche. Elle prévoira que soit organisée pendant un an une négociation collective sur les 35 heures, par branche professionnelle.
Elle fixera le cadre des discussions en garan-tissant que les salaires seront maintenus et refusera toute déflation salariale.
Elle prévoira l'obligation de prendre en compte les besoins nouveaux en terme d'effectifs, le coût financier, les difficultés d'adaptation et le degré d'exposition à la compétitivité compte-tenu de la situation nationale et du niveau d'insertion dans l'économie européenne. A partir de cette analyse sectorielle, le gouvernement décidera des aides nécessaires et procédera à une sélectivité de son intervention qui lui permettra la définition d'un nouveau modèle économique global. Un an après l'ouverture de la discussion une loi fixera le dispositif d'application des 35 heures.

Signataires :
Daniel Cabieux, Julien Dray, Jean-Michel Forestier, Pascale Leneouannic, Marie-Noëlle Lienemann, Jean-Luc Mélenchon, Jean-Pierre Neumann, Laurence Rossignol, Isabelle Thomas.

Amendement n° 26

Amendement de substitution :
Page 26 à 28 - 3.1., 3.1.1., 3.1.2. jusqu'à la fin du 3.1.2. a) :

REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL OU PARTAGE DES SALAIRES

La réduction du temps de travail est au coeur des revendications des salariés depuis un siècle. Répondant au double objectif d'amélioration des conditions de vie des travailleurs et du partage des gains de productivité, elle n'a jamais été accompagnée par une baisse des salaires.

La réduction du temps de travail est d'abord et avant tout une question de partage des gains de productivité entre le travail et le capital.

Si aujourd'hui l'horaire de travail était le même qu'en 1896, soit 2013 heures par an, il suffirait de 11,7 millions de salariés pour assurer le Produit Intérieur Brut (PIB) soit par conséquence 14,8 millions de chômeurs !

En 1972, il fallait 25 heures pour monter une "Renault 5" ; 22 heures en 1984 pour construire une "Super Cinq". Il suffit aujourd'hui de 14 heures pour monter une "Twingo".

La France n'est pas un pays qui s'appauvrit mais un pays qui s'enrichit.

A l'exception de l'année 1983, la croissance du PIB est chaque année au rendez-vous. Parallèlement, le chômage ne cesse d'augmenter. Dès lors, la réduction du temps de travail devient la question centrale pour apporter une réponse crédible au drame du chômage.

Depuis 1982, les socialistes ont renoncé à utiliser ce levier en évoquant l'impossibilité de l'appliquer unilatéralement en France, renvoyant la solution aux promesses hypothétiques de la construction européenne.

Erreur déterminante qui a conduit au désastre électoral de Mars 1993.
Pire, dans la panique précédant le rendez-vous des élections législatives, nous n'avons trouvé comme solution qu'une loi favorisant le travail à temps partiel ! Certes le temps partiel est une mesure intéressante s'il s'agit du temps choisi et non du temps imposé. Notre action doit tendre à l'accès à tous du temps choisi, et non au développement du temps partiel généralisé encouragé par des réductions de charges.

Il existe aujourd'hui manifestement deux lectures de la réduction du temps de travail. Pour la Droite, les amendements Chamard ou Larché reposent en définitive sur la généralisation du travail à temps partiel. Pour créer des emplois, réduisons le temps de travail à 32 heures avec une baisse quasi proportionnelle des salaires. Il appartient ainsi aux salariés de partager entre eux le travail disponible, les entreprises ne sont pas concernées. Il faut vraiment du génie pour découvrir qu'avec une simple règle de trois on peut trouver une solution à la crise de l'emploi.

Cette solution induit une baisse des revenus des salariés, c'est-à-dire très concrètement une régression des conditions de vie de 80 % des travailleurs de ce pays.

A gauche, et principalement au Parti socialiste, le débat n'a été relancé qu'in extremis avant les élections législatives.

Fondation Jean Jaurès

Il est aujourd'hui au coeur de nos discussions. Le texte majortaire issu du Congrès du Bourget, n'a pu parvenir à une rédaction de synthèse en raison de l'affrontement entre ceux qui acceptent l'idée d'une diminution des salaires au-dessus de deux SMIC, et ceux qui l'excluent.

L'unité de façade de la Motion A n'a pu se faire qu'en renvoyant la discussion à notre Convention Nationale de février 1994.

Le Parti Socialiste doit maintenant trancher et le choix est lourd de conséquences pour l'avenir.

La proposition d'une réduction du temps de travail avec une diminution des salaires uniquement au-dessus de deux SMIC, ou de 10 000 francs par mois est-elle une position médiane entre la lecture de droite qui vise au temps partiel généralisé et une lecture "archaïque" de gauche qui repose sur un partage équitable des gains de productivité et donc sans réduction des salaires ?

Il suffit pour répondre à cette question de projeter l'application de cette solution dans l'avenir.
Les gains de productivité ne vont pas s'arrêter. La science et la technique ne vont pas stopper leurs progrès en 1993.

Dans 20 ans, on produira autant avec moins d'heures de travail. Inexorablement la question de la réduction du temps de travail se posera à nouveau un jour. Faudra-t-il alors à nouveau réduire les salaires au-dessus de deux SMIC ?

C'est un contre sens historique pour des socialistes que d'envisager la déflation salariale même limitée comme une solution au problème du chômage

Jamais dans l'histoire cette solution n'a été appliquée et pourtant nous travaillons aujourd'hui à mi-temps par rapport à 1896.

La réduction du temps de travail est exclusivement une question de partage des gains de productivité.

Si on accepte une réduction des salaires, elle devient même partiellement une question de partage du travail disponible entre les salariés. Le socialisme n'existe plus, il ne reste que la solidarité !

Le choix des 35 heures sans diminution des salaires doit être à la base de la réflexion des socialistes.

Comment intégrer cette mesure dans les impératifs de la compétitivité liée à l'économie de marché ?

Le coût du travail (salaire direct + charges) se situe aujourd'hui, en France, à un niveau moyen comparé à nos partenaires européens. Si on exclut la diminution du salaire direct, il ne reste qu'une marge de manoeuvre sur les charges.

A l'évidence, le financement de la protection sociale par les salaires doit être remis en cause. Ce système est trop pénalisant pour les entreprises de main d'oeuvre. Les solutions alternatives sont multiples.

La base des cotisations des entreprises pourrait être le chiffre d'affaires et non pas le salaire. Le mécanisme de la CSG qui vise l'ensemble des revenus permettrait de maintenir le salaire direct et de réduire les charges des entreprises. La création d'une cotisation emploi, assise sur l'ensemble des revenus, repose sur le même principe mais aurait peut-être un effet plus dynamique.

Il n'est pas question pour les socialistes de nier le coût de la mesure, mais son financement doit concerner l'ensemble des revenus et non seulement les seuls salaires. La création d'un impôt sur le capital qui existe dans beaucoup de grands pays industrialisés doit également être introduite dans le débat.

Faut-il rappeler que l'objectif poursuivi est de créer des emplois et non d'éviter des licenciements comme dans les exemples si souvent cités par la presse.

Dès lors, certaines mesures d'accompagnement s'imposent pour éviter les effets pervers.

Une législation dissuasive devra limiter le recours à l'intérim et aux contrats à durée déterminée de manière à contraindre les entreprises à la flexibilité interne et non systématiquement, comme aujourd'hui, à la flexibilité externe avec un nombre minimum de salariés permanents.

La diminution des heures supplémentaires sera recherchée par un renrichissement de leur coût. La législation des heures complémentaires pour les salariés travaillant à temps partiel sera supprimée et alignée sur le régime général supplémentaire.

A l'évidence, un tel choix ne peut s'inscrire dans la ligne du consensus social mais au contraire dans une démarche de confrontation sociale. Un gouvernement socialiste n'aurait aucune crédibilité si par avance il renonce à intervenir sur le fonctionnement de l'économie. Affirmer que l'emploi est la priorité des priorités, c'est bien, mais se donner les moyens de s'opposer aux perversions de l'économie de marché telles les délocalisations, c'est mieux. Pour parvenir à cet objectif, les socialistes devront rétablir l'autorisation administrative préalable au licenciement économique.

Signataires :
Philippe Bassinet, Jean-Louis Cottigny, Michel Debout, Marie-Thérèse Mutin, Jean Poperen, Alain Vidalies.

Fondation Jean Jaurès

Amendement n° 27

Amendement de substitution
Page 26 - 3.1.1., après le titre "Nos principes d'action", remplacer tout le texte par le texte suivant :

Politiquement et socialement, c'est dans le cadre de la redistribution de la richesse que doit être replacée la question de la réduction du temps de travail. Si tel n'est pas le cas, elle est rapidement dévoyée au profit de la déflation salariale. Comme cela a été le cas au cours de l'automne 1993, où une partie de la droite s'est convertie aux 32 heures parce que, selon l'aveu même de son principal promoteur : "c'était le seul moyen de faire accepter des baisses de salaires".
Tout au long de l'histoire et du mouvement continu du progrès, la réduction du temps de travail a été à la fois un facteur de libération et une modalité de la redistribution de la richesse produite parce qu'elle a été financée, sous la pression des luttes sociales, par une affectation d'une partie des gains de productivité en faveur des salaires.
Il n'y a aucune raison que cela cesse au prétexte que nous serions en situation de sous-emploi.
Au contraire, pour lutter contre le chômage, il faut poursuivre le processus de réduction du temps de travail et le faire sans baisse de salaire, si l'on veut éviter un effondrement de la demande et des écarts encore plus importants entre les revenus salariaux et les autres catégories de revenus.

Signataires :
Henri Emmanuelli, Jean-Pierre Bel, Marie-Arlette Carlotti, Jean Glavany, André Laignel, Véronique Neiertz.

Amendement n° 28

Page 26 - 3.1.1. - "Nos principes d'action", paragraphe 3, ligne 25, après "les chômeurs", insérer :

"12% de chômeurs, cela veut dire que 88% des actifs ont un travail. Il paraît simple, évident, de constater que si l'on partageait le travail et les revenus des salariés, chacun pourrait avoir un emploi.

C'est également un acte de générosité personnelle que de plus en plus de salariés seraient prêts à faire pour supprimer une bonne fois pour toute le chômage.

Mais ce serait oublier que :

- les salaires ne représentent que 50% des revenus en France : ce serait donc ne demander la solidarité qu'aux seuls salariés en oubliant les autres revenus,

- que le revenu par tête des inactifs est supérieur au revenu par tête des salariés : ce seront donc ne faire porter l'effort de solidarité que par les revenus les plus faibles,

- que pendant toute cette période de crise et d'augmentation du chômage, le revenu national - la richesse nationale - et la productivité n'ont cessé de croître : ce serait donc oublier de s'interroger, alors qu'il y a de plus en plus d'exclus et de pauvres : mais où est donc allée cette nouvelle richesse ?

- que depuis les débuts de l'industrialisation le temps de travail s'est régulièrement réduit en accompagnant une hausse du pouvoir d'achat.

Le partage du travail et des revenus des salariés ne peut être, malgré sa générosité, le mot d'ordre des socialistes.

Interrogeons-nous plutôt sur une nouvelle affectation des gains de productivité qui ont été accaparés ces dernières années par le capital investi (restauration des marges des entreprises, augmentation de la bourse), par l'épargne (les taux d'intérêt réels n'ont jamais été aussi élevés) et la spéculation (financière et immobilière)".

Signataires :
Denise Cacheux, Bernard Derosier, Marc Dolez, Jean Le Garrec, Didier Manier, Bernard Roman.

Amendement n° 29

Page 26 - 3.1.1 - Nos principes d'action - paragraphe 3 :

Supprimer les phrases :"Le choix politique est donc clair : ou bien, cette masse salariale croissante est affectée prioritairement à l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés ayant un emploi, ou bien, elle est affectée prioritairement à la création de nouveaux emplois par la réduction du temps de travail. C'est ce second choix que nous proposons tant que notre pays connait un chômage de masse."

les remplacer par : "Si cette masse salariale croissante est affectée prioritairement à la création de nouveaux emplois, par la réduction du temps de travail, cela ne doit pas, a priori, écarter l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires les plus faibles. Le capital réalise en effet des plus-values de plus en plus importantes. Se pose aussi un problème de redistribution, notamment par la fiscalité."

En France le renforcement de la redistribution par la fiscalité se pose avec une grande acuité , comme dans d'autres pays (considérons la "pauvreté" du Trésor fédéral aux Etats-Unis et la difficulté pour ce pays de lever certains impôts à l'échelle de l'Union).

© Fondation Jean-Jaurès

Signataires :
Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Claude Fleutiaux, Hubert Bicep, Guy Couderc, Christiane Demontes, Roland Dumas, Catherine Lalumière, François Loncle, Jacques Mahéas, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini, Jean Leroy, Philippe Marchand, Richard Gradel, Philippe Dorthe.

Amendement n° 30

Amendement de substitution
Page 27 - après le titre : "La baisse de la durée légale hebdomadaire", remplacer tout le texte par le texte suivant :

Les socialistes doivent se prononcer clairement pour une durée hebdomadaire de 35 heures sans baisse de salaire à atteindre sur une période de 4 ou 5 ans, en laissant à la négociation par branche professionnelle le soin d'en fixer le rythme. Cette baisse de la durée hebdomadaire doit être financée par affection d'une partie des gains de productivité. Rien n'interdit qu'elle le soit aussi par une nouvelle répartition des charges sociales dans le cadre plus vaste d'une redistribution de la richesse produite. étant entendu que dans le processus de redistribution, confondre, comme cela a été fait, le salaire avec les revenus seraient un contresens qui ferait la part belle aux autres catégories de revenus.
Cette objectif de 35 heures sans baisse de salaire n'exclut pas d'autres formules, comme la retraite progressive.
Quant à la semaine de 4 jours, elle peut être un choix de vie volontaire qui s'inscrit dans la logique du temps partiel et qui peut être alors négociable à tous points de vue y compris sur le plan salarial.
La réduction du temps de travail est inéluctable. Mais elle peut être un mouvement de progrès ou au contraire, un mouvement de régression. Il appartient aux socialistes de faire la différence.

Signataires :
Henri Emmanuelli, Jean-Pierre Bel, Marie-Arlette Carlotti, Jean Glavany, André Laignel, Véronique Neiertz.

Amendement n° 31

Page 27 - 3.1.2. Les modalités d'application, la baisse de la durée légale hebdomadaire, paragraphe 2 :

remplacer la première phrase par : "C'est pourquoi nous proposons qu'une première étape soit franchie, dès le retour des socialistes aux responsabilités, par le vote d'une loi cadre fixant à 35 heures en 3 ou 5 ans, voir à 32 heures, la durée hebdomadaire du travail".

Signataires :
Denise Cacheux, Bernard Derosier, Marc Dolez, Jean Le Garrec, Didier Manier, Bernard Roman.

Amendement n° 32

Page 32 - Un chapitre supplémentaire :

3-4- : Emploi, protection sociale et maitrise des dépenses de santé
Lorsque l'on évoque pour donner de nouvelles perspectives à l'emploi, le développement du travail de proximité (aide aux personnes âgées, aux personnes dépendantes, humanisation des maisons de retraite, amélioration de l'accueil dans les structures sanitaires), on propose en fait d'augmenter les dépenses de santé dès lors que l'on considère ce terme, comme l'OMS l'a elle-même défini : "état de bien-être physique, mental et social."
C'est pourquoi, il paraît plus pertinent de proposer sous le vocable de "maîtrise" des dépenses, la somme des deux propositions suivantes : diminuer les dépenses de soins inutiles et augmenter les dépenses de santé nécessaires !

Est-ce que cette addition se fera à somme nulle, positive ou négative ? Là se situe tout le débat.

Diminuer les dépenses de soins inutiles (parfois même dangereux pour la santé des patients) c'est repenser la distribution des soins : les acteurs y sont-ils prêts ? Rien n'est moins sûr, les malades eux-mêmes allant jusqu'à utiliser de façon paradoxale leur accès aux soins. S'il n'y a pas de volonté pour responsabiliser les acteurs la dérive continuera.

Augmenter les dépenses de santé utiles. Qui paiera ? Dès lors qu'il s'agirait de promouvoir de véritables emplois nouveaux, et pas seulement de proposer de petits boulots -rebaptisés pour la circonstance- à des chômeurs en quête de statut social. En somme est-on prêt à mettre en place le système de santé du 21ème siècle dont nous avons besoin, ou va-t-on continuer à ravaler, sans jamais réussir, celui dont nous avons hérité il y a bientôt un siècle ?

3-4-1 : Préparer la protection sociale du XXIème siècle
Notre histoire, celle des ouvriers de ce pays, de toutes leurs luttes sociales, se confond avec la mise en place progressive de la sécurité sociale, cette grande conquête à laquelle tous les Français sont légitimement attachés. Ce système s'est bâti progressivement au cours du siècle, mais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il n'a pas modifié en profondeur son mode de financement. La réalité sociale et économique de la France de 1945 -le plein emploi- pouvait être considérée comme une donnée structurante, l'espérance de vie faisait que trop peu pouvaient profiter d'une retraite prise à 65 ans, les techniques médicales ne connaissaient encore rien des extraordinaires apports de l'imagerie et de la biologie modernes. Toutes les évolutions récentes font que le système pensé en

Coll. Fondation Jean Jaurès

1945 autour de la seule solidarité entre salariés, n'est plus adapté aux besoins des Français en 1994 : les temps ont changé.

Si le salarié peut être malade, l'évolution de la vie fait qu'aujourd'hui c'est lorsqu'il est "hors travail" que l'homme est le plus menacé par la maladie : dans son enfance et au cours de sa vieillesse. Plus rien ne justifie aujourd'hui, et encore moins demain, que les sources de financement de la politique de santé soient assises sur les seuls salaires. Elles doivent l'être sur l'ensemble des revenus du capital et du travail car c'est ainsi que pourra s'exprimer la solidarité de tous vis à vis de ceux qui souffrent et ont besoin de soins.

Dans le même temps il sera nécessaire de modifier la gestion du régime de santé : une autre parité doit se substituer à celle qui existe actuellement. Il faut que l'assurance maladie soit gérée de façon paritaire par les utilisateurs du régime de soins (organisations syndicales, familiales, du cadre de vie, de retraités...) et par les producteurs de soins (représentants de l'ensemble des professions de santé du public et du privé). C'est ainsi que nous irons vers une véritable responsabilisation des professionnels qui ne pourront plus considérer la sécurité sociale comme une "simple vache à lait" devant se contenter de payer, mais comme un véritable outil dont ils doivent, avec les utilisateurs et dans leur intérêt commun, assurer le bon fonctionnement et l'équilibre financier, avec comme 3ème interlocuteur -c'est déjà le cas- la puissance publique.

La santé -comme l'éducation, la culture, les communications- devient l'une des grandes activités d'un monde qui a perdu ses emplois agricoles et qui perd aujourd'hui ses emplois industriels. Le secteur sanitaire et social sera nécessairement un secteur d'avenir : il faut certes en maîtriser le coût, mais celui-ci a toutes chances de progresser ! Il faut donc sortir le secteur de la santé de l'économie de marché et l'inscrire dans l'optique d'une socialisation progressive.

Signataires :
Philippe Bassinet, Jean-Louis Cottigny, Michel Debout, Marie-Thérèse Mutin, Jean Poperen, Alain Vidalies.

Amendement n° 33

Page 32 - insérer avant la conclusion,

"La solidarité et le financement.
Ces mesures auront un coût, leur financement doit être assuré.

Nous ne faisons pas nôtre le "dogme du plafond des prélèvements obligatoires". Mais il n'est sans doute pas utile de les accroître sensiblement pour financer ces mesures.

Il faut affecter les gains de productivité au financement de la réduction du temps de travail.

Il faut réduire de façon drastique les charges sociales sur les bas salaires et les emplois de faibles qualifications :

- en procédant à un abattement général à la base pour éviter les effets de seuil, pour les salaires plus élevés, il sera compensé par un accroissement des taux,

- en les finançant pour partie par un taux plus élevé de TVA : cela n'a d'incidence ni inflationniste, ni de détérioration de la justice fiscale puisque les cotisations sont de toute façon payées finalement par le consommateur,

- en les finançant pour une autre partie par un accroissement notable des impôts directs : IRPP et CSG.

Il faut bouleverser la fiscalité locale appuyée sur un impôt injuste (la taxe d'habitation) et anti-économique (la taxe professionnelle), au profit d'un autre impôt sur les entreprises (TVA) et les ménages (IRPP ou CSG).

C'est en effet des collectivités locales et des associations qu'elles subventionnenent que l'on peut attendre le recrutement des emplois de service. Le caractère actuel de leur fiscalité et son manque de péréquation leur empêchera cet effort financier.

Il faut mobiliser les 300 à 500 milliards de francs de l'assistance sociale et passive du chômage pour une action positive de créations d'emplois par la réduction des charges sociales (éventuellement préfinancée par un emprunt), les "chèques emplois" qui permettraient à leurs titulaires de se présenter sur le marché du travail public ou parapublic avec un "pré-salaire", la contractualisation directe entre UNEDIC et Collectivités Locales du financement des emplois de service.

Il faut créer un impôt sur la pollution (émission de CO notamment) pour financer des emplois liés à l'environnement.
La plupart de ces mesures n'accroissent pas les prélèvements obligatoires mais répartissent très différemment leur assiette.
C'est à un grand effort de justice fiscale, de solidarité, qu'il faut confier la lutte pour l'emploi.

La réforme fiscale que nous avons toujours souhaitée, aujourd'hui il faut la faire. Les Français ont su payer un impôt "solidarité sécheresse", ils accepteront de payer un impôt "solidarité emploi" si l'affectation des recettes leur est clairement indiquée : diminution des charges sociales, création d'emploi de proximité.

La mobilisation populaire
L'ampleur des réformes indispensables et la solidarité accrue nécessi-

teront une très forte mobilisation populaire.

Cette mobilisation qui a été réussie pour l'Ecole devrait pouvoir l'être pour l'Emploi.

Elle est nécessaire aujourd'hui pour contrer les réformes anti-sociales et anti-économiques du gouvernement, pour populariser nos propositions, pour "vendre" la nécessaire solidarité.

Elle sera tout aussi indispensable demain, lorsque les socialistes reviendront au pouvoir, pour appuyer le gouvernement qui imposera ces réformes. Sans cette mobilisation forte, un gouvernement aussi décidé qu'il soit, ne pourra lutter contre les privilèges, les habitudes et le libéralisme. Sa volonté, nous en avons fait l'expérience, doit être aiguillonnée.

CONCLUSIONS

Pour que les Français voient un intérêt à notre retour au pouvoir, il faut que nous leur proposions un projet de suppression du chômage.

Pour être fort, ce projet ne pourra être simplement l'amélioration de la gestion actuelle ni même de celle que nous avons menée : il devra être un projet de rupture avec ce système d'exclusion, un projet de transformation sociale.

Pour que les Français nous croient, il faudra dire que nous nous sommes trompés : qu'il faut beaucoup plus de croissance mais qu'elle ne suffira pas. Si nous ne le disons pas, ils nous demanderont pourquoi nous n'avons pas mis en oeuvre ces mesures pendant nos dix ans de pouvoir.

Pour que ce projet soit réaliste, il devra faire appel à un vaste élan de SOLIDARITE de tous les revenus, surtout les plus élevés : une profonde réforme fiscale est indispensable.
Pour que ce projet soit efficace, il faut clairement dire que l'on maintiendra le niveau actuel des salaires nets, le niveau de la protection sociale et celui du Droit du Travail.

Pour le mettre en oeuvre, il faudra une volonté politique forte, soutenue, énergique.

Pour qu'elle soit possible, il faudra une très puissante mobilisation populaire pour l'emploi et la solidarité.

Sans cet objectif de 4 millions à 4,5 millions d'emplois en cinq ans, les Français ne nous suivront pas et nous n'aurons pas un projet de justice sociale par la suppression du chômage : pourquoi alors essayer de reprendre le pouvoir ?".

Signataires :
Denise Cacheux, Bernard Derosier, Marc Dolez, Jean Le Garrec, Didier Manier, Bernard Roman.

Amendement n° 34

Page 32 - Conclusion, paragraphe 2 - insérer à la fin (après "...entreprises, établissements...") :

Face à la régression sociale actuelle, les socialistes doivent être combatifs. Ils doivent être sans ambiguïté aux côtés des salariés durement frappés par une politique nettement marquée à droite qui sacrifie le bien être social et le pouvoir d'achat du plus grand nombre, au nom d'une prétendue efficacité économique et de la lutte contre le chômage, au seul profit des actionnaires et des catégories sociale favorisées. Ce n'est qu'à ce prix qu'ils retrouveront l'écoute et la confiance.
Cette convention doit être l'occasion d'affirmer nettement :
• que les socialistes défendent clairement le pouvoir d'achat des salariés et des retraités du salariat;
• qu'ils n'acceptent pas que l'on se serve du chômage pour remettre en cause le progrès social et le niveau des revenus salariaux;
• que les socialistes sont aux côtés des organisations syndicales pour défendre leurs droits et combattre tout recul de la législation du travail;
• que les socialistes ont pour mission de veiller à une répartition plus juste, plus équitable des richesses, notamment par la fiscalité et les systèmes de financement des régimes sociaux;
• que tous les adhérents du Parti doivent s'impliquer dans la lutte syndicale en adhérant à l'organisation de leur choix dans laquelle ils agiront avec les autres salariés pour développer les actions unitaires indispensables pour créer un rapport de forces favorable.

Il faut se battre contre le fatalisme et la résignation ambiante parce que le chômage, s'il a des composantes économiques évidentes, est aussi un problème psychologique et culturel.
Les socialistes doivent s'employer à susciter des Comités de défense et de promotion de l'Emploi, aussi bien au niveau des départements qu'au niveau de la région et les fédérer dans un Comité national de défense de l'Emploi.
Ces comités de défense et de promotion de l'emploi auront vocation à rassembler largement dans l'action les militants des structures qui souhaitent œuvrer pour la défense et le maintien de l'emploi : des syndicalistes, des militants d'associations de consommateurs et d'associations diverses travaillant à l'insertion, des juristes, des universitaires, des élus, de militants politiques de tous les horizons progressistes. Face aux fermetures d'entreprises notamment, souvent conséquence directe ou indirecte de la délocalisation, les comités mettront tout en œuvre pour s'y opposer ou en limiter les effets.

Signataires :
Michèle André, Jean-Claude Boulard, Henri Emmanuelli, André Laignel, Gérard Lindeperg, Dominique Strauss-Kahn.

Fondation Jean-Jaurès

L'action économique du gouvernement Balladur : de l'illusion, des tromperies, de la poudre aux yeux

I - Le gouvernement Balladur dit avoir un objectif ambitieux d'emploi.

La réalité, ce sont des illusions.

1. IL DIT PRENDRE DES MESURES POUR L'EMPLOI

En fait, la stratégie pour l'emploi du gouvernement Balladur se limite à :

■ **des cadeaux aux entreprises, pour plus de 80 M de F, parmi lesquels :**

- 46 M de F de remboursement de la TVA
- 7,6 M de F d'allègement de taxe professionnelle (collectif budgétaire)
- 15 M de F environ au titre de la budgétisation partielle des cotisations d'allocations familiales
- 10 M de F de diverses exonérations de charges pour les mesures spécifiques pour l'emploi.

A ces chiffres, il faudrait en bonne logique ajouter une partie des 15 M de F de transfert de l'Etat à l'UNEDIC (5 M de F en 1993, 10 M de F en 1994), qui ne sont pas un versement direct aux entreprises mais qui éviteront une forte hausse des cotisations patronales.

N'oublions pas non plus l'engagement sur les prochaines années que constitue la budgéta-risation des cotisations d'allocations familiales prévue dans la loi quinquennale sur l'emploi.

Quelle liaison toutes ces aides ont-elles avec l'emploi ? Aucune !

Au contraire : la mesure la plus coûteuse - le remboursement de la TVA - a surtout permis aux entreprises d'augmenter leurs liquidités et donc :
- d'accentuer leur désendettement,
- d'augmenter leur trésorerie, et donc leurs placements financiers.

Mais d'investissement créateur d'emploi, point !

■ **tout attendre de la baisse des taux d'intérêt, qu'il est censé avoir engagé avec force.**

En fait, il n'y a là rien d'extraordinaire.
Le mouvement de baisse, soyons clairs, avait été engagé bien avant E. Balladur, par les gouvernements socialistes, en liaison avec les possibilités du marché des changes et de la situation monétaire internationale.
La différence, avec E. Balladur, c'est qu'il n'a pas pu faire l'économie de tensions avec nos partenaires, et surtout d'une crise monétaire européenne qui a durement ponctionné nos réserves de changes.

Col. Fonc. Jean-Jaurès

Quel est en effet le résultat ?

a) Les taux à long terme ont poursuivi leur tendance antérieure :

(en %)	Janv. 91	Déc. 91	Déc. 92	Avril 93	Déc. 93
taux des obligations	10,0	9,23	8,63	7,48	6,18
du secteur public		- 0,87	- 0,70	- 1,05	- 1,30

Où est la performance fulgurante ?

b) Les taux à court terme n'ont pas vraiment fait mieux que les taux allemands.

Le taux de l'argent au jour le jour a ainsi évolué :

(en %)	Juin 1993	Oct. 1993	Variation
RFA	7,8	6,7	- 1,1 %
France	7,7	7,0	- 0,7 %

En dépit des coups de menton d'E. Alphandéry, en matière de baisse de taux d'intérêt c'est toujours l'Allemagne qui mène la danse.

c) Le taux de base bancaire : une baisse bizarre, bizarre...

(en %)	Déc. 1991	Déc. 1992	Avril 1993	Janv. 1994
TBB	10,35	10,00	9,50	7,95
Variation		- 0,35	- 0,50	- 1,55

Ne peut-on d'ailleurs s'interroger en observant l'accélération de la baisse du taux de base bancaire ? Un esprit mal intentionné ne pourrait-il en effet y voir une volonté des banques d'aider le gouvernement Balladur ?

d) Les taux d'intérêt réels restent parmi les plus élevés de l'OCDE. Ainsi les taux interbancaires à :

3 mois = 4,52 % en novembre contre 2,71 en Allemagne, 0,54 aux Etats-Unis, 0,97 % au Japon ; taux à long terme sur le marché financier : 3,83 % en novembre contre 2,27 % en Allemagne, 2,90 % aux Etats-Unis, 2,15 % au Japon...

Or quel est le taux décisif pour l'emprunteur, pour celui qui besoin d'obtenir des fonds pour investir, être compétitif et créer des emplois, sinon le taux réel ? C'est celui qu'il compare au résultat économique attendu de son investissement ; c'est d'après celui-là qu'il prend sa décision d'investir.

Et de ce point de vue, l'insuccès d'E. Balladur est évident (cf. évolution de l'investissement) !

e) Espérer de la loi quinquennale sur l'emploi un miracle.

Les réunions récentes à Matignon suffisent à elles seules à prouver que cet espoir s'amincit. Cinq semaines à peine après le vote d'une loi dont l'application va s'étaler sur 5 ans, le gouvernement décide de la corriger... sans en changer l'inspiration. C'est plus que du pilotage à vue... dans l'immobilisme. Mais pour une fois les socialistes sont d'accord avec E. Balladur : sa loi quinquennale, ça ne marchera pas ! Son incidence sur l'emploi sera limitée, mais ses conséquences sociales sont plus risquées par, notamment :

- l'amplification de l'allègement du coût du travail qu'elle constitue qui crée une vraie incitation à des recrutements à bas salaires, et leur pérennisation (baisse des cotisations d'allocations familiales

maximales pour les salaires inférieurs à 1,5 le SMIC) ;
- les restrictions apportées à certains stages ou contrats ;
- la flexibilité accrue accordée aux chefs d'entreprise, en particulier pour les aménagements d'horaires ou pour l'exercice des droits sociaux, sans garanties renforcées pour les salariés ;
- la très insuffisante avancée sur la réduction du temps de travail.

La synthèse de ce texte ce sont : des cadeaux aux entreprises ; une précarité sociale accrue ; des droits sociaux entamés.
Mais d'emploi supplémentaire, là encore, point !

2. MAIS LES RÉSULTATS SONT LÀ, CRUELS : LA SITUATION DE L'EMPLOI SE DÉGRADE FORTEMENT.

1) La hausse du chômage s'est accélérée sous Balladur :

- le taux de chômage augmente plus vite qu'auparavant. En 1992, il était passé de 10 à 10,5 % ; en 1993, il est passé de 10,5 à 12 % !

- le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté plus vite en 1993 qu'en 1992. Il double ! 300000 chômeurs de plus en 1993, contre + 150000 en 1992.

- le rythme d'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi s'accélère même plutôt, signe d'une dégradation de la situation : alors qu'en 1992 mois après mois, ce rythme s'était ralenti (la croissance annuelle passe de manière régulière et progressive tout au long de l'année, de 12 % en janvier 1992 à 5,4 % en décembre), en 1993, c'est le cheminement inverse : mois après mois la hausse se fait plus rapide, retrouvant - là aussi très régulièrement, mais à la hausse cette fois - un rythme annuel d'augmentation de 11,2 % en novembre 1993.

2) Plus généralement, la situation de l'emploi s'est aggravée : d'autres indices soulignent que la situation est critique.

- les offres d'emploi en fin de mois (c'est à dire les chances pour les demandeurs d'emploi d'en trouver un) sont à leur plus bas niveau historique

A la fin novembre (données CVS)

1990	1991	1992	1993
71500	60200	49000	40900

- les contrats emploi-solidarité sont - 361000 à fin octobre 1993 - à leur plus haut niveau ;

- le chômage de jeunes s'envole : le taux de chômage des hommes de moins de 25 ans est passé de 17,3 % en janvier à 19,8 % en novembre (pour les femmes, de 25,1 à 26,3 %) ;
- le chômage de longue durée, lui aussi, s'accentue : les demandeurs de plus d'un an ancienneté étaient de 886400 fin 1991 et 886600 fin 1992 déjà 1.068.700 fin novembre 1993 !
Exit les actions spécifiques conduites dans cette direction par la gauche !
- le chômage partiel a doublé en dix mois : 1293600 journées en décembre 1992, mais 2598800 en octobre 1993 !

3) Et l'emploi ? Il diminue.

Entre le 31 mars 1993 et le 30 septembre, les effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles ont baissé : - 102000 personnes.
Où est le succès ?

Coll. Fondation Jaurès

II - Le gouvernement Balladur dit avoir une gestion rigoureuse : la réalité, ce sont des tromperies

1. IL DIT VOULOIR MAITRISER LES DÉFICITS

1) En fait il les aggrave et endette la France

- Le budget 1994 est largement truqué : les dépenses sont minimisées au prix d'artifices comptables sans précédent.

- On va recourir massivement à la vente des "bijoux de famille" : 55 M de F de recettes de privatisation sont prévues pour financer essentiellement des dépenses courantes.

- Les dépenses sont volontairement sous estimées car vont s'ajouter au crédit ce budget des crédits en 1993. Ceci résulte du fait que le collectif du printemps avait volontairement surestimé les crédits nouveaux, afin de "soulager" par avance l'exercice 1994 (on savait très bien que ces crédits ne pourraient être consommés entièrement cette année et qu'ils seraient reportés sur 1994).

De manière générale on va autoriser largement l'utilisation de crédits disponibles sur gestion antérieure (les reports). Ce sera notamment le cas pour les crédits d'équipement militaire.

Ces dépenses n'apparaîtront pas dans la loi de finances mais pèseront bien sur l'exécution budgétaire (dont les résultats, est vrai, ne seront connus qu'au printemps de 1995...).

- Autres exemples encore, parmi d'autres : plusieurs dépenses ont été sorties du budget. C'est le cas des dépenses transférées du budget des charges communes au fonds de solidarité (16 M de F). C'est aussi le cas du financement du remboursement de TVA aux entreprises qui, contrairement aux règles de bonne gestion de comptabilité publique, n'est pas assuré par le budget, mais de simples opérations de trésorerie - invisibles dans le budget de l'Etat, mais bel et bien présentes dans la dette.

- Contrairement à ce qu'il affirme, le gouvernement ne réduira pas le déficit budgétaire.

Si le projet de loi de finances initiale prévoit une légère diminution du déficit (301,4 M de F au lieu de 317 M de F, dernier chiffre "officiel" pour 1993, après le collectif du printemps), le déficit réel sera très supérieur à ce chiffre, et probablement plus proche de 400 M de F.
L'action budgétaire du gouvernement Balladur, ce sont :

- des privatisations, dont les recettes - hérésie comptable suprême -, issues de la vente du patrimoine public, servent à financer des dépenses courantes ;

- des débudgétisations massives, dont la plus considérable est précisément le remboursement de la TVA aux entreprises, financé par emprunt, ne figurant donc pas dans le budget, mais augmentant à lui seul la dette publique de 100 M de F ! Mais on peut citer ou non - remboursement par l'Etat à la CNAF de l'allocation de rentrée scolaire.

- un gonflement de la dette publique. Elle aura augmenté d'au moins 420 M de F en 1993, auxquels il faudra ajouter, dès le 1er janvier 1994, 110 M de F de reprise par l'Etat des dettes de la sécurité sociale. En un an, dette de l'Etat : + 25 % !

E. Balladur préfère charger la barque des générations futures pour préparer son propre avenir !

Collectif Jean-Pierre

- les comptes sociaux : là aussi le gouvernement Balladur tire des traites sur l'avenir. En reprenant la dette accumulée par la sécurité sociale pour un montant de 110 M de F, l'Etat réduira certes les frais financiers de la sécurité sociale; mais cela résout pas le problème du remboursement de cette dette ni aucun problème structurel de la sécurité sociale. Un tour de "passe passe" a caché le passé : il ne l'a pas résolu ! Ni le présent non plus d'ailleurs, puisque le déficit cumulé de la Sécurité sociale avoisinera fin 1994 les 140 M de F sur la base des prévisions du gouvernement lui-même.

2. ET POURTANT IL A PONCTIONNÉ ET CONTINUE DE PONCTIONNER TRES FORT.

"La potion sociale" 1993 : lourde et amère.

- hausse de 1,3 % de la CSG au 1er août 1993 (rapporte 49,5 M de F en 1994) ;
- économies sur les prestations : gel des prestations d'assurance vieillesse, des prestations familiales et des aides au logement, au 1er juillet 1993 ; hausse de cinq points du ticket modérateur de l'assurance maladie, progression de 50 à 55 francs du forfait hospitalier, mise en place d'un ordonnancier bi-zone permettant de distinguer les médicaments remboursés à 100 % dans le cadre d'une affectation de longue durée et les médicaments supportant le ticket modérateur (rapport de ces trois mesures : 2 milliards de francs en 1993, 10,8 M de F en 1994) ; modification des règles de calcul des droits à l'assurance vieillesse au 1er janvier 1994 (indexation des pensions sur les prix, allongement à 40 ans de la durée d'assurance requise pour obtenir une pension à taux plein, élargissement aux vingt-cinq meilleures années de la période de référence pour le calcul du salaire).

Les salaires : un freinage, notamment pour les plus modestes.

- la hausse du SMIC en 1993 a été de + 2,3 % contre + 4,3 % en 1992 ;
- hors les revalorisations dûes au protocole Durafour, pas d'augmentation des salaires de fonctionnaires en 1993 ;
- et ces restrictions, le gouvernement lui-même les programmes ; les prévisions des services du Ministère de l'économie et des finances sont éloquentes :

	1992	1993	1994
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut	+ 1,5 %	+ 0,5 %	0 %

Les prélèvements obligatoires : en hausse.

Ils vont retrouver en 1994 leur plus niveau historique qu'ils avaient déjà atteint en 1987 (44,5 %), déjà sous la droite !

	1991	1992	1993	1994
en % du PIB	44,1	43,7	43,6	44,4

Les taxes sur l'essence : en hausse.

Regardons simplement le prix du litre de super, en distinguant ce qui relève du marché pétrolier (hors taxes), et ce qui intègre les taxes décidées par le gouvernement

(en FF)	Janv. 1991	Janv. 1992	Mars 1993	Nov. 1993
HT	1,29	1,18	1,17	1,15
TTC	5,30	5,22	5,27	5,61

Encore faudrait-il pouvoir citer au chapitre des prélèvements, le "hold-up" qu'a conduit l'Etat par ses coupes dans les dotations aux collectivités territoriales dès 1994, coupes budgétaires qui vont contraindre beaucoup de ces collectivités à relever leurs propres impôts. Et qui finalement va payer ? Le contribuable !

3. LE GOUVERNEMENT BALLADUR FAIT UNE ERREUR DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE.

Le gouvernement a choisi de privilégier la politique de l'offre au moment où les entreprises et les ménages subissent une grave crise de la demande.

Cette politique est profondément inadaptée au contexte économique actuel car tous les signes montrent que la récession résulte avant tout d'une crise de la demande : la consommation est fortement déprimée, certains prix baissent, le taux d'utilisation des capacités de production est à son plus bas niveau, le taux d'autofinancement des entreprises est à son record historique.

Les entreprises en revanche, n'investissent plus. Et les ménages surtout n'empruntent plus : si les prêts au logement se maintiennent avec peine, les crédits de trésorerie diminuent ; c'est bien l'inquiétude face à l'avenir qui pèse sur la progression à s'endetter des ménages comme celle des banques à leur prêt. La consommation des ménages se ralentit, et leur taux d'épargne augmente (de 12,7 % en 1992 à 12,8 % en 1993) d' après les chiffres de l'INSEE.

Il y a erreur sur le diagnostic.

La thérapie peut donc être d'autant plus mal vécue par le patient qu'elle est censée guérir qu'elle ne lui est pas administré à bon escient.

4. ET LE RÉSULTAT EST, LUI AUSSI, CRUEL : LA FRANCE S'ENFONCE DANS LA CRISE.

- La production industrielle : plus basse qu'il y a un an et qu'à l'arrivée d'E. Balladur à Matignon. La production est en octobre 1993 (indice 108,7) :

- exactement au même niveau qu'en janvier 1993 ;
- plus basse qu'en mars 1993 (indice 110,0) ;
- plus basse qu'un an auparavant (indice 114,3 en octobre 1992).

En rythme annuel, son recul est de - 5 %.

La crise est encore là, d'après les enquêtes conjoncturelles (INSEE et Banque de France), ils soulignent que :

- les stocks restent lourds (les plus lourds jamais recensés depuis le début des années 90) ;
- les carnets de commandes restent étroits (les plus bas depuis le début des années 90).

L'inflation : Balladur n'a pas fait mieux. Au contraire même, les prix ont augmenté plus vite en 1993 (+ 2,1 %) qu'en 1992 (+ 1,9 %)

Pis encore, l'écart avec nos 11 principaux partenaires commerciaux nous est moins favorable : en 1992, il avait été de 1,5 % en notre faveur ; il n'est plus que de 0,7 % en 1993.

L'investissement : la chute abyssale

Coll. Fondation Jean Jaurès

E. Balladur allait, par sa seule présence, "restaurer la confiance" des entreprises. Résultat : les chiffres de l'investissement continuent de s'effondrer !

FBCF des SQS-EI (en volume)

1991	1992	1993
- 2,6 %	- 5,6 %	- 8,2 %

La baisse est encore plus forte pour l'investissement industriel : 15 % en 1993 !

Néanmoins la situation financière des entreprises s'améliore : l'autofinancement se redresse. Le taux d'autofinancement s'élève à des niveaux qui n'ont plus été atteints depuis plusieurs années.

Si les chiffres du second trimestre 1993 ne sont pas encore connus, il est certain qu'ils vont conforter cette tendance puisque :
- l'investissement continue de baisser
- les entreprises ont bénéficié de liquidités supplémentaires par d'aides du gouvernement.

D'ores et déjà les services du Ministère de l'Economie et des Finances prévoient (variation des stocks compris)

	1991	1992	1993
Taux d'autofinancement (en %)	96,3	117,9	133,7

et tablent encore sur 136,9 % en 1994 !

Et pourtant une **crise de confiance** persiste chez les chefs d'entreprise.

Les enquêtes d'opinion soulignent en particulier :

- la poursuite de la chute des intentions de commandes observées chez les grossistes en biens d'équipement, signe de défiance en l'avenir ;

- un accroissement du pessimisme des industriels sur l'évolution de leur trésorerie et de leurs résultats d'exploitation (alors que les données comptables et financières sont loin de faire apparaître cette tendance, comme nous l'avons cru).

Mais que fait E. Balladur !

Les défaillances d'entreprises : en hausse

	1991	1992	nov. 1993
Moyenne annuelle	4414	4816	6021

Où est la performance ?

Commerce extérieur : bien, mais préoccupant.

Il continue de bien aller, c'est vrai, grâce à la compétitivité qu'à regagné notre économie sous les gouvernements à direction socialiste. Mais depuis plusieurs mois nos importations chutent parce que notre économie va mal ! Là encore regardons les chiffres de la comptabilité nationale :

Coll. Fondation Jean-Jaurès

	1991	1992	1993 (acquis, après 3 trimestres)
Importations	+ 2,9 %	+ 3,1 %	- 3,3 %
dont produits manufacturés	+ 1,9 %	+ 1,0 %	- 5,6 %

Même le franc vacille et manque encore de fermeté

On nous dit que la monnaie est tenue, qu'elle tient bon. Et pourtant si l'on accepte les monnaies qui ont été très pertubées par les marchés des changes (Italie, Espagne, Belgique), regardons quelle est la situation en fin d'année.

Cours moyen en France	Avril 1993	Déc. 1993
Dollar	5,397	5,849
Mark	3,381	3,419
Yen japonais	4,808	5,320
Livre sterling	8,344	8,719
Franc suisse	3,698	3,994
Ecu	6,587	6,600

III - C'est pourquoi la politique économique du gouvernement Balladur ne mérite la confiance ni des socialistes, ni de l'opinion publique : elle n'est que de la poudre aux yeux !

1. C'EST UNE ACTION TRES CIBLÉE SOCIALEMENT :

des cadeaux pour les uns (revenus plus que moyens et détenteurs de capitaux) et des sacrifices pour les autres (revenus moins que moyens).

1) Les cadeaux :

- pour les liquidités des entreprises, et donc au final pour leur autofinancement et leurs bénéfices, donc leurs actionnaires (soit par dividendes, soit par hausse des cours) ;

- fiscaux pour les ménages détenteurs de capitaux (exonération de plus values de cessions de titres en cas de réinvestissement dans un logement ; amélioration du régime fiscal pour les transferts d'épargne sur les plans d'épargne en actions ; abaissement du prélèvement sur les bons et dépôts bancaires ; allégement de l'impôt en Bourse, ...) ou de fortune (actualisation du barème de l'ISF) ;

- aux acheteurs d'entreprises publiques soldées, par les privatisations sur le marché. Les cours de vente sont, de toute évidence, sous estimés ! Qui en profite ? Ceux qui achètent ces actions et les revendent rapidement, en empochant une plus-value.

Un exemple : la BNP ! Vendue le 18 octobre à 240 F, son action cotait 291 F le 18 novembre : + 21,5 % !

- pour ceux qui paient l'impôt sur le revenu (un foyer fiscal sur deux) qui bénéficieront de 19 M de F d'allégements en 1994 ;

- pour les plus hauts revenus qui ont bénéficié en 1993 de la déductibilité de la CSG ;

Coll. Fondation Jean Jaurès

- pour l'école privée, dont les moyens de financement ont été renforcés par la loi proposée par F. Bayrou, même si, par sa décision récente, le Conseil constitutionnel a évité une dérive trop forte.

2) Des sacrifices

- pour les salariés, dont le pouvoir d'achat est ponctionné, et notamment les fonctionnaires dont les salaires n'ont eu aucune augmentation en 1993 ;

- pour ceux qui sollicitent la sécurité sociale, pour la maladie (cf. potion de l'été 1993), mais aussi pour les futurs retraités qui ont vu s'envoler leurs chances de partir à 60 ans ;
- pour ceux qui cherchent un logement : les constructions ont baissé de 10 % en 3 ans ;

- pour tous ceux qui ont un revenu en France, et ont payé la CSG supplémentaire ;

- pour tous les automobilistes et les fumeurs ;

- pour l'Education Nationale, dont la hausse du budget va fortement se ralentir en 1994 (alors que les besoins croissent) et dont les effectifs n'augmenteront que de 0,2 % en 1994 !

Et il y en a tant d'autres !

2. C'EST LA MISE EN OEUVRE D'UNE IDÉOLOGIE FORCENÉE, OBSÉDÉE PAR LA PRIVATISATION ET LE REFUS DU SERVICE PUBLIC.

1) Privatisation : on dévalorise les actifs avant de les vendre !

A chacune des privatisations (Rhône-Poulenc, Elf, BNP) on a vu le Président de la société annoncer quelques jours avant de mauvais comptes, des pertes ou des provisions importantes.

Les cours ont baissé ; le prix de vente a pu ainsi être attractif pour les acheteurs :

- pour la BNP, d'après le "Financial Times" du 8 octobre 1993, c'est "une offre qu'on ne peut refuser !" ;
"C'est un cadeau", disait la Vie française.

- pour Elf, la Tribune explique elle-même que "la corde finit par être usée"...

Qui gagne ? Ceux qui pensent acheter ces actions (2800000). Qui perd ? Tous les français dont le patrimoine est vendu à vil prix : près de 100 M de F seront ainsi vendus en 2 ans !

2) Un service public qu'on est loin d'aimer dans les sphères du pouvoir.

Inutile de commenter : l'épisode de la loi Falloux, mais aussi les mises en cause des statuts d'EDF ou de France-Télécoms et de la Poste, sans oublier la gestion du conflit d'Air France, voire le transfert de la RATP à la région d'Ile de France sont autant d'indications préoccupantes.

3) C'est l'organisation de la main mise d'un réseau au service d'un homme sur tout l'appareil de pouvoir, non seulement institutionnel, mais aussi et surtout économique.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Qu'il est doux d'être un proche d'E. Balladur pour occuper un poste clé de la finance française !
- J. C. Trichet, Gouverneur de la Banque de France
- C. Noyer, Directeur du trésor
- M. Pebéreau, Président de la BNP
- J. Friedman, Président de l'UAP
- P. Jaffré, Président d'Elf Aquitaine
- Ch. de Croisset, Président du CCF

sont autant de relations ou d'amis personnels du Premier ministre.

Tout s'est fait en douceur, avec une efficacité remarquable. Mais qui peut oublier que semaine après semaine, à chaque conseil des ministres, ou progressivement dans le monde de l'entreprise des hommes de la "galaxie Balladur" s'installent dans des fauteuils... dont ils ne sont pas prêts, pour certains (privatisation, indépendance de la Banque de France), à être délogés... Au spoil system, qui a ses inconvénients - l'arbitraire et ses avantages - la clarté - se substitue le Balladur système, qui installe, dans la durée et dans l'opacité, des hommes sûrs hors de tout contrôle.

Dossier réalisé pour le point de presse du 27 janvier 1994
de Jean-Paul Huchon et Pierre Moscovici

Coll. Fondation Jaurès

LA LETTRE de Vendredi

PSinfo

Toutes les semaines, la vie internationale, l'agenda,
les argumentaires, l'actualité du Parti...



✂ .....

ABONNEMENT

A "LA LETTRE de Vendredi", 10 rue de Solférino 75333 Paris cedex 07

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

❒ 1an : 100 francs

❒ 5 abonnements groupés * : 400 francs

** Joindre les coordonnées complètes des destinataires. Chèque à l'ordre des "Nouvelles Editions de l'An 2000"*

Confidentiel Jean-Jaurès

SAN

CERGY · COURDIMANCHE
MAGNY · JOUY-LE-MOUTIER
MENUCOURT · NEUVILLE
OSNY · PONTOISE · PUISEUX
ST-OUEN-L'AUMÔNE · VAUREAL

AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

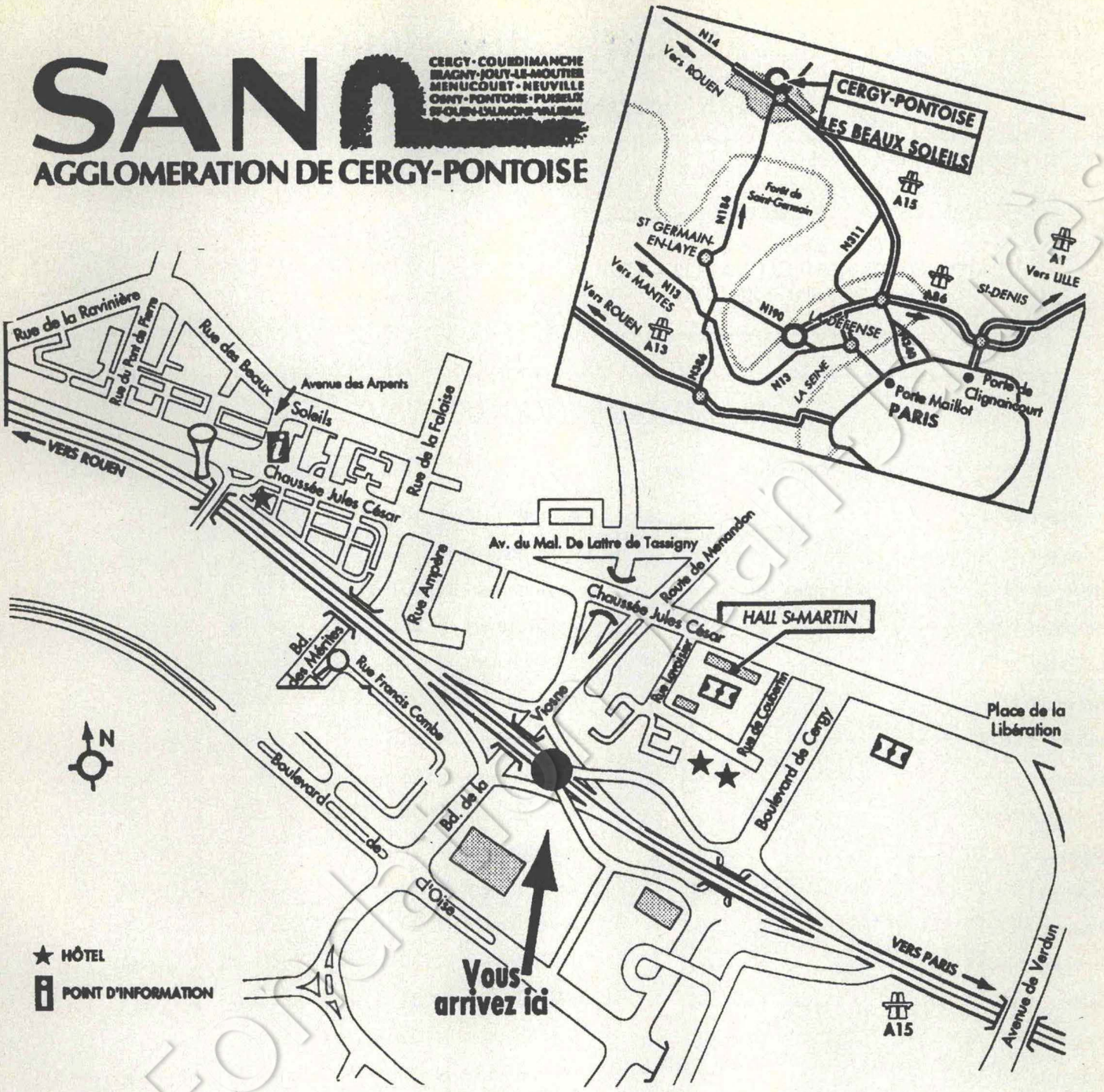

CERGY / PONTOISE

Distance depuis Paris : environ 30 km

■ Depuis PARIS PORTE MAILLOT :
Passer sous le tunnel de LA DÉFENSE. Suivre la direction CERGY-PONTOISE (file du centre). Après le tunnel, au bout de la voie rapide : un feu. Suivre A86 direction CERGY-PONTOISE. Après environ 7 km, suivre A15 CERGY-PONTOISE. Serrer à droite après la bretelle de sortie, emprunter une longue boucle serrée, puis un viaduc sur une zone industrielle et la Seine.

De PARIS par les transports en commun - R. E. R. A3

Descendre à CERGY-PREFECTURE

Des navettes P.S. vous mèneront à la Convention

Hall Saint Martin - Chaussée Jules-César

BULLETIN DE VOTE INDIVIDUEL

L'EMPLOI AU CŒUR D'UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

CONVENTION - FEVRIER 1994

I - TEXTE TRANSMIS PAR LE B.N.

Vote de prise en considération du
RAPPORT TRANSMIS AUX MILITANTS PAR LE BUREAU EXECUTIF

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

II - AMENDEMENTS NATIONAUX

	POUR	CONTRE	ABST.
Amendement N° 1	☐	☐	☐
Amendement N° 2	☐	☐	☐
Amendement N° 3	☐	☐	☐
Amendement N° 4	☐	☐	☐
Amendement N° 5	☐	☐	☐
Amendement N° 6	☐	☐	☐
Amendement N° 7	☐	☐	☐
Amendement N° 8	☐	☐	☐
Amendement N° 9	☐	☐	☐
Amendement N° 10	☐	☐	☐
Amendement N° 11	☐	☐	☐
Amendement N° 12	☐	☐	☐
Amendement N° 13	☐	☐	☐
Amendement N° 14	☐	☐	☐
Amendement N° 15	☐	☐	☐
Amendement N° 16	☐	☐	☐
Amendement N° 17	☐	☐	☐

	POUR	CONTRE	ABST.
Amendement N° 18	☐	☐	☐
Amendement N° 19	☐	☐	☐
Amendement N° 20	☐	☐	☐
Amendement N° 21	☐	☐	☐
Amendement N° 22	☐	☐	☐
Amendement N° 23	☐	☐	☐
Amendement N° 24	☐	☐	☐
Amendement N° 25	☐	☐	☐
Amendement N° 26	☐	☐	☐
Amendement N° 27	☐	☐	☐
Amendement N° 28	☐	☐	☐
Amendement N° 29	☐	☐	☐
Amendement N° 30	☐	☐	☐
Amendement N° 31	☐	☐	☐
Amendement N° 32	☐	☐	☐
Amendement N° 33	☐	☐	☐
Amendement N° 34	☐	☐	☐

III - AMENDEMENT(S) PRESENTÉ(S) EN SECTION

POUR ☐ CONTRE ☐ ABST. ☐

Collection Jean-Jaurès